N° 264. — 42e Année.

B. VENDREDI

20 SEPTEMBRE 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste ;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler ;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane ; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill ; 1, Cécil st., Strand ; Smith and son, 186, Strand ; A. Maurice, 13, Tavistock Row ; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire ;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires ;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste ;
ROME, Merle, libraire, place Colonna ;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21 ;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire ;
NAPLES, Detken et Rocholl ;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière ;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire ;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT. Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année ; Province, 13 fr. » 44 » ; La France, 21 fr. » ; Allemagne, 18 fr. » ; Angleterre, 17 sh. » ; Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus. — payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS { ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers (*corps du journal*). 3 fr. la ligne. } payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lausanne ; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.

19 septembre, à midi.

17e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ		750mm21
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.		17°0
TEMPÉRATURE centigrade de l'air		15°6
Id. *maximum* depuis hier midi		17°9
Id. *minimum* depuis hier midi		12°2
EAU tombée		0mm00
VENT		o/oso
SOLEIL, lever		5 h. 42 m.
Id. coucher		6 h. 05 m.
LUNE, lever	soir.	7 h. 22 m.
Id. coucher	matin.	8 h. 12 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 19 septembre.

REVUE POLITIQUE.

Une nouvelle attaque à fond contre M. Thiers et la république vient de paraître dans les journaux légitimistes. Elle se produit sous la forme d'une lettre de M. de Carayon-Latour, député de Bordeaux, au président de la république. On n'y trouve aucune nouveauté, mais des accusations devenues banales y sont répétées dans un ton plus accentué, ce qui ne suffit pas à les rendre plus difficiles à réfuter.

M. de Carayon-Latour reproche d'abord, tout naturellement, à M. Thiers d'avoir rompu le pacte de Bordeaux et trahi la parole donnée au parti monarchique. Pourquoi? Est-ce parce que M. Thiers n'est point resté sourd à la voix du pays et qu'il se montre résolu à s'incliner devant la volonté nationale manifestée d'une façon irrécusable par plus de cent élections législatives et par les déclarations les plus nettes de la grande majorité des membres des conseils généraux? Mais M. Thiers n'a jamais pris l'engagement de fermer l'oreille aux vœux de la France et de se mettre en travers de sa volonté. Par le fameux pacte de Bordeaux, il s'est engagé seulement à ne point gouverner au profit d'un parti, ni d'une forme déterminée de gouvernement. Cette parole-là, à coup sûr, les monarchistes sont mal venus de prétendre qu'il ne l'a point rigoureusement tenue. S'il a gouverné dans le sens d'un parti, c'est incontestablement dans le sens du leur, et c'est de leur part faire preuve d'une bien singulière ingratitude que de l'en récompenser si mal. L'immense majorité des fonctionnaires qu'il a gardés ou nommés n'est-elle pas monarchiste, et toutes les rigueurs des préfectures et des parquets n'ont-elles pas été, depuis dix-huit mois, pour les républicains? Si malgré cet avantage immense qui leur a été fait, les monarchistes n'ont point réussi à gagner le pays, ce n'est pas à M. Thiers qu'ils sont en droit de s'en prendre.

Il y a trop longtemps, au surplus, qu'on abuse dans le camp monarchiste, dans le camp légitimiste surtout, du pacte de Bordeaux. On l'invoque sans cesse, sans jamais vouloir se souvenir qu'il a reçu une modification considérable, subi une transformation radicale par la constitution Rivet. En admettant qu'auparavant M. Thiers n'eût pas le droit de parler de république, même de république conservatrice, comment ne l'aurait-il pas depuis que cette constitution lui a décerné le titre officiel de président de la république?

M. de Carayon-Latour croit produire un argument triomphant, en rappelant à M. Thiers qu'il a été élu dans vingt-six départements, au mois de février 1871, non comme républicain, mais comme monarchiste. Mais ici encore le député de la Gironde commet un oubli impardonnable. Il ne se souvient pas que de ces vingt-six départements, vingt-cinq ont été appelés, cinq mois après le scrutin de février, à remplacer dans leur députation M. Thiers qui avait opté pour le département de la Seine, et que vingt au moins, — y compris celui de la Gironde, — ont nommé alors des républicains. M. Thiers ne devait-il tenir aucun compte de ce mouvement si marqué et si hautement significatif du suffrage universel?

Enfin, M. de Carayon-Latour nous apprend que le président de la république lui a dit à plusieurs reprises : « Si vous pouvez vous entendre pour fonder la monarchie, vous ne me trouverez pas sur votre route pour vous en empêcher. » Le propos est infiniment vraisemblable, et puisque M. de Carayon Latour le certifie, il doit être vrai. Seulement M. de Carayon-Latour et les monarchistes de l'Assemblée ont-ils réussi à s'entendre? Ont-ils seulement l'espoir, à l'heure qu'il est, d'y réussir un jour prochain? Le contraire est bien évident.

Il ne suffit pas de nier les divisions irrémédiables des monarchistes pour qu'elles n'existent point. Ce qui prouve, malgré les dénégations de M. de Carayon-Latour, soutenues par la *Gazette de France*, qu'elles existent, c'est que, si elles n'étaient point, la monarchie serait faite; or, elle ne l'est point et elle ne le sera point, ni aujourd'hui, ni demain. M. de Carayon-Latour et la *Gazette* sont d'ailleurs contredits formellement là-dessus par M. de la Rochette, — un légitimiste pur, — et par *l'Union*. « Nos divisions ne sont que trop réelles, » dit aujourd'hui même ce journal; « il faut nécessairement qu'il y ait quelque obstacle inavoué, » — ceci est à l'adresse des orléanistes — « qui s'oppose à notre union. » Quant à M. de la Rochette, il est plus net encore. « La droite a cru longtemps, dit-il, qu'elle arriverait à la monarchie par l'union de toutes les forces conservatrices de l'Assemblée. C'est pour arriver à ce but qu'elle a fait le *possible* et *l'impossible*. C'était une illusion!... » Et l'on voudrait que la France fût tenue dans l'incertain et le provisoire, parce qu'un groupe de députés s'obstine à s'accrocher à cette illusion comme à la réalité même. Quel est l'homme d'Etat digne de ce nom qui consentirait à prendre la responsabilité d'une telle politique?

M. de la Rochette, avec une sincérité qui lui fait plus d'honneur que n'en font à M. de Carayon-Latour ses subtilités, déclare qu'il est des courants d'opinions qu'on ne peut méconnaître, même quand on cherche à les arrêter, et qu'un de ces courants-là paraît entraîner l'Assemblée et le pays. Ce courant, M. Thiers le voit aussi. Il le voit si fort, si irrésistible qu'à lui vouloir faire obstacle, on le changerait en un torrent dévastateur ; c'est pourquoi il est résolu à s'y confier, en essayant seulement d'en modérer l'impétuosité.

Ce n'est point là de la politique de fanatique, et les fanatiques seuls y pourront trouver à redire; mais c'est de la politique d'honnête homme, d'homme sensé et de bon citoyen, et c'est parce qu'elle sait M. Thiers résolu à n'en pas suivre d'autre que la France a confiance en lui.

La presse ministérielle de Berlin est peu satisfaite de l'attitude des journaux anglais à l'égard de l'entrevue des trois empereurs. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* trouve « étrange » qu'ils montrent de la mauvaise humeur et du dépit en parlant de cet événement; mais ce qui la choque surtout, ce sont certaines allusions du *Times* relatives à la question du Schleswig, laquelle, d'après les renseignements d'un correspondant de Copenhague, aurait été mise sur le tapis à cette occasion, mais écartée ensuite par l'empereur Guillaume comme inopportune en ce moment. La feuille prussienne assure que si cette question n'a pas encore reçu la solution prévue par le traité de Prague, la faute en est au gouvernement danois, lequel aurait refusé d'accorder les garanties réclamées par le cabinet de Berlin en faveur des populations allemandes du Schleswig nord qui devraient éventuellement rentrer sous la domination danoise. Tout cela n'est pas bien sérieux, mais ce qui a lieu de surprendre, c'est que, tout en cherchant des motifs pour expliquer le langage de la presse anglaise, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* n'est rien moins qu'aimable envers l'Angleterre qu'elle renvoie à ses propres affaires. Finalement elle en arrive à mettre la mauvaise humeur de l'opinion publique en Angleterre sur le compte de brouillards de Londres qui engendrent le spleen et évoquent « les diables bleus. » Elle espère qu'aux premiers beaux jours d'automne le public anglais verra plus clair dans les affaires allemandes et reviendra à de meilleurs sentiments.

En somme, ces boutades ne signifient qu'une chose : c'est que le succès rend les hommes comme les peuples plus susceptibles et moins tolérants et fait qu'ils n'écoutent qu'avec impatience des paroles froides et mesurées qui font dissonnance avec leurs sentiments de satisfaction.

La conférence épiscopale de Fulda à laquelle assistent les archevêques de Cologne, de Munich et de Bamberg, l'évêque suffragant de Fribourg, le prince-évêque de Breslau, les évêques de Fulda, Rottenbourg, Limbourg, Mayence, Culm, Hildesheim, Paderborn, Munster, Trèves, Strasbourg, Augsbourg, Ratisbonne, Wurzbourg et Eichstedt, sera probablement close aujourd'hui. Malgré le secret dont les délibérations sont entourées, on sait parfaitement que la principale question à l'ordre du jour est de régler l'attitude commune de l'épiscopat vis-à-vis du pouvoir civil.

Quelle que soit cette attitude, les gouvernements allemands paraissent bien décidés à réprimer les écarts politiques des prélats et à les empêcher de mettre en pratique, dans le domaine civil, les décrets du Vatican. D'après les journaux de Berlin, le gouvernement prussien serait sur le point de procéder avec vigueur contre l'évêque d'Ermeland et même contre l'archevêque de Cologne, Mgr Melchers. La *Gazette de Spener* publie, sur l'affaire du premier, un article qui ressemble fort à un réquisitoire en règle, et donne à entendre que de la menace le ministère compte passer à l'action. Nous verrons si l'attitude concertée de l'épiscopat se ressentira de ces prévisions.

Nous avons mentionné dernièrement les mesures prises par le gouvernement hongrois contre quelques-uns de ses nationaux qui, aux fêtes de Belgrade, s'étaient laissé aller à des démonstrations ultra-serbes, et dans lesquelles le ministère de Pesth a prétendu voir un crime de haute trahison.

Les personnes arrêtées sont deux journalistes de nationalité serbe, M. Kostic de Neusatz et M. Pavlovic de Pancsova. Ce qui paraît avoir motivé les poursuites dont ils sont l'objet, ce ne sont pas les discours qu'ils ont prononcés à Belgrade, mais une adresse rédigée par eux et dans laquelle ils représentent la Serbie actuelle comme un centre d'attraction pour les Serbes transdanubiens, comme le noyau d'un grand Etat serbe comprenant les territoires qui font aujourd'hui partie intégrante de la Hongrie. Le gouvernement hongrois a été mal inspiré de prendre des élucubrations de ce genre au sérieux et surtout de les qualifier de crime de haute trahison. Il faut espérer que les tribunaux seront mieux avisés que les autorités de Pesth.

Le roi de Suède a débarqué hier à Malmoë, dans la Suède méridionale. Le traitement qu'il a suivi aux eaux d'Aix-la Chapelle ne paraît pas avoir eu sur l'état de sa santé l'influence désirée. Une dépêche de Malmoë annonce que le souverain est arrivé dans un état de prostration qui l'oblige à garder le lit.

Nous avons rapporté, d'après notre correspondant de Constantinople, que l'ex-grand vizir, Mahmoud pacha avait refusé de comparaître devant le conseil des ministres pour rendre compte de certains faits compromettants de son administration. Nous apprenons que depuis, sur un ordre du Sultan, il s'est rendu à la citation, mais que, après avoir entendu les questions qu'on lui adressait, il a demandé à pouvoir faire sa réponse par écrit, ce qui lui a été accordé. Le conseil des ministres attendra donc cette réponse avant de prendre contre l'ancien grand vizir les mesures qu'il jugèra opportunes. Cependant notre correspondant prévoit le cas où les poursuites, si le ministère jugeait nécessaire de les décréter, seraient arrêtées par la volonté du Sultan, qui paraît avoir conservé des sympathies pour Mahmoud pacha. Le grand vizir Mid'hat pacha et ses collègues se retireraient alors du pouvoir. La Turquie se trouve donc sous le coup d'une nouvelle crise ministérielle, qui remettrait en question toutes les réformes auxquelles on avait attaché des espérances prématurées. Voilà le régime oriental : les surprises succèdent aux surprises, ou plutôt il n'y a plus de surprises; les événements ministériels se suivent et se ressemblent presque toujours.

Notre correspondant nous confirme aussi le départ prochain du nouveau ministre des affaires étrangères, Djemil pacha, qui se rendra en Crimée pour complimenter l'empereur de Russie au nom du Sultan. Cette mission et le choix de l'homme d'Etat appelé à la remplir présentent dans les circonstances présentes une certaine importance politique.

Post-scriptum.

Une dépêche de Malmoë annonce que le roi de Suède a succombé hier, dans la soirée.

Le roi Charles XV était né en 1826; il avait succédé au roi Oscar en 1859. De son mariage avec la princesse Wilhelmine, fille du prince Frédéric des Pays-Bas, il ne reste qu'une fille, la princesse Louise, qui a épousé en 1869 le prince Frédéric, héritier du trône de Danemark.

Comme la constitution suédoise ne donne le droit de succession qu'à la descendance mâle en ligne directe, c'est donc le frère du roi défunt, le prince Oscar, héritier présomptif de la couronne, qui est appelé au trône de Suède et Norvége. Le roi Oscar II a de son mariage avec une princesse de Nassau un fils, Gustave duc de Vermeland, né en 1858, qui est aujourd'hui prince royal des Royaumes-Unis.

M. Thiers a quitté Trouville et est arrivé à Paris ce soir.

Dans les diverses villes qu'il a traversées et surtout dans la capitale, il a été accueilli par les acclamations les plus enthousiastes.

Un télégramme de Munich annonce que M. de Gasser a présenté au Roi la liste des personnages politiques qu'il désigne au choix de Sa Majesté pour occuper les portefeuilles suivants : M. Lechfendeld, celui de l'intérieur; M. Lob Kovitz, celui des finances et M. Auers celui des cultes.

Pour les portefeuilles de la justice et de la guerre, diverses personnes ont été proposées.

Le télégramme ne dit pas quelle a été la réponse du Roi. (*Voir au* BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.)

La condamnation du père Smaelen exaspère les feuilles cléricales. Grandes et petites font une guerre acharnée au tribunal correctionnel de Bruxelles, et lui reprochent amèrement son jugement. Leurs commentaires indignés ont des côtés drôlatiques qu'il n'est pas sans intérêt de mettre en lumière.

Mais d'abord, pour rassurer les cléricaux et leur prouver que nous n'apportons aucune passion dans ce débat, nous tenons à faire une déclaration : Quoique la condamnation du P. Smaelen nous paraisse parfaitement justifiée, nous faisons une très-grande différence entre le jésuite Smaelen, condamné, et le jésuite Dufour, acquitté; et la différence est toute à l'avantage du premier.

Cela dit, — et nous espérons que les feuilles cléricales nous en sauront gré, — voyons ce qu'elles pensent du jugement du tribunal de Bruxelles.

Leur thèse est admirable de simplicité : Le jugement est inique, parce que le père Smaelen, loin de commettre un délit, a rempli un devoir, un devoir sacré. Ce prêtre voulait sauver une âme. Est-ce qu'un prêtre n'a plus le droit de sauver une âme, à présent? Dans quel pays, dans quel temps vivons-nous?

Remarquez que ce devoir et ce droit de sauver les âmes, au mépris de l'inviolabilité du domicile des corps, les feuilles cléricales en investissent tous les prêtres catholiques indistinctement; curés de paroisses, succursalistes, vicaires et moines.

D'où cette conséquence que la maison de M. Altmeyer a eu de la chance en ne recevant que la visite du P. Smaelen, car étant donnée l'importance que l'Eglise semble attacher au salut de son âme, cette maison aurait pu être envahie à la même heure par un nombreux clergé. La servante, en ce cas, eût été fort embarrassée de congédier cette cohue, et le gendre de l'honorable professeur n'aurait probablement pas réussi à la mettre à la porte. C'est alors qu'il y aurait eu des bousculades! La famille de M. Altmeyer, au lieu de se plaindre, devrait se féliciter d'avoir échappé à ce pieux torrent!

Mais les prêtres catholiques n'ont pas seuls, sans doute, le droit de sauver les âmes. Chacun sauve les âmes à sa manière. Les prêtres catholiques en ont une, les protestants une autre, les rabbins une troisième; et qui sait si les solidaires et les libres penseurs, bêtes noires des cléricaux, n'ont pas aussi des prétentions au sauvetage des âmes.

Aux termes de la Constitution, que le père Smaelen invoquait dans sa défense, tous les cultes, toutes les opinions sont également libres en Belgique. Les droits sont les mêmes pour tous.

Eh bien, supposez un pasteur protestant apprenant que l'évêque de Gand est gravement malade ; — nous prions le *Bien public* de nous prêter un moment d'attention, — désireux de sauver cette âme épiscopale qui, d'après lui, croupit dans l'erreur, il sonne à la porte de l'évêché, et demande à parler au mourant. La servante, — les évêques ont parfois des bonnes; mettons la gouvernante ou la tourière — lui refuse poliment l'entrée de la maison, ou plutôt du palais :

« Monseigneur est au plus mal: il ne peut recevoir personne.

» — Mais je viens pour remplir un devoir; je viens sauver son âme.

» Impossible de vous laisser passer. »

Le pasteur, qui a fait le voyage tout exprès et qui veut en avoir pour son argent, insiste, pousse la porte, bouscule la tourière. Le voilà dans le vestibule. Il n'y trouvera pas de gendre pour le mettre dehors par les épaules; mais il y a cent à parier contre un qu'il se heurtera contre quelque chanoine ou quelque suisse de cathédrale qui s'acquittera de la besogne avec toute la vigueur nécessaire.

Le *Bien public* n'est-il pas de cet avis?

Autre hypothèse :

Une épidémie sévit dans une localité dont un couvent de chartreux fait le plus bel ornement. Le fléau, qui avait d'abord épargné les bons frères, s'introduit dans leur habitation. C'est l'histoire des *Animaux malades de la peste*.

Tous ne succombaient pas, mais tous étaient frappés.

Le cercle local de la Libre pensée est informé du fait. Il se réunit en assemblée générale, et, résolu à sauver les âmes de tous ces moines, il se rend en corps au couvent, et fait mine de s'y introduire pour procéder à l'œuvre du salut.

Que va-t-il se passer. Il faudra que l'épidémie ait fait de terribles ravages dans le monastère, il faudra qu'il reste bien peu de chartreux valides pour que tous ces sauveteurs indiscrets ne soient pas jetés dans la rue.

Moralité : Tâchez de concilier avec l'inviolabilité du domicile et la liberté individuelle des consciences le droit et le devoir de sauver les âmes. Sauvez-les si vous pouvez, mais quand elles demandent à se sauver toutes seules, laissez-les tranquilles.... et sauvez-vous.

FÊTES DE GAND.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Gand, 19 septembre.

Les voilà enfin terminées ces fêtes gantoises, copieuses et brillantes, qui me donnent le droit de dire — avec moins de vocalises, mais plus de conviction que n'importe quelle dugazon :

« Ah! que je suis las de tant de plaisirs! »

La journée d'hier (la dernière!) a été beaucoup plus calme que ses devancières. Il est manifeste que Gand s'assoupit peu à peu. Les nerfs se détendent, et les riflemen vont se coucher de bonne heure. L'un d'eux m'a donné tranquillement hier soir la raison de cette sagesse recommandable; le moment est venu pour eux de tirer et de tirer sérieusement. Pour cela, ils doivent avoir la main affermie par un repos réparateur : or, tous ces jours derniers, la main de ces messieurs était agitée par un tremblement nerveux, fils des excitations et des libations nocturnes.

Cette explication m'a été donnée avec une sérénité candide qui m'a émerveillé.

Une fête de gymnastique, un banquet, une soirée gala au Casino, tel était le programme de la dernière journée des festivités gantoises, programme assez maigre si on le compare à ceux des jours précédents, bourrés outre mesure.

La fête de gymnastique a eu lieu à la plaine Saint-Pierre ; elle a commencé à trois heures de l'après-midi et elle a fini un peu après cinq heures.

La protection céleste s'est évidemment étendue sur messieurs les gymnastes, car ils ont joui d'une chance miraculeuse. Il avait plu à torrents toute la matinée. Or, une heure avant la fête, la pluie a cessé, le soleil a souri et la plaine sablonneuse a rapidement séché... Puis, le dernier exercice à peine terminé, la pluie a recommencé à tomber de plus belle.

Je n'ai pas à vous décrire la fête de gymnastique, — toutes les fêtes de gymnastique se ressemblant beaucoup (Il n'y a que les accidents qui varient). — Mais il est juste de dire cependant qu'elle a réussi avec éclat. Les gymnastes n'étaient pas extrêmement nombreux : une soixantaine environ; mais tous étaient d'une force et d'une agilité remarquables. Il est certain que les diverses sociétés participantes n'avaient envoyé à Gand que l'élite de leurs travailleurs. Ceux-ci ont eu beaucoup de succès ; mais les *kulders* (lisez les orphelins gantois) ont eu plus de succès encore. Ce bataillon de jeunes garçons, admirablement discipliné, manœuvre avec un ensemble et une précision rares. Les honneurs de la fête ont été pour eux.

Chaque jour amène son banquet, qui est le « pain quotidien » des riflemen. Le banquet d'hier mercredi a eu lieu à l'Hôtel-Royal : il était offert par les officiers de la garde civique gantoise aux commandants des détachements étrangers...

Le banquet, organisé par MM. les capitaines De Broëter, Van Loo et Du Ry, a été magnifique, plein d'entrain fraternel et surtout fertile en toasts.

Le premier a été porté par le général comte Du Chastel (qui présidait), à la reine Victoria d'Angleterre et au roi Guillaume de Hollande. — Bravos, hourras, cela va sans dire.

M. Gourley, colonel anglais, boit à son tour à « l'excellente famille belge. »

M. De Hemptinne, colonel de l'une des légions gantoises, s'exprimant en anglais, porte la santé du peuple de la Grande-Bretagne. M. Van Halbrouck, commandant des chasseurs-éclaireurs de Gand, boit ensuite aux volontaires hollandais.

Ici se place un petit épisode assez heureux.

Il n'y a pas, on le sait, de banquet sans musique. La musique qui charmait les convives de l'Hôtel-Royal était celle des volontaires anglais; elle avait exécuté quelques *Brabançonnes*, et, après le toast de M. de Gourley, elle avait fait entendre le *God save the Queen*. Il était convenable, après le toast de M. Van Halbrouck, de jouer aussi l'air néerlandais. Mais les musiciens anglais ne connaissaient pas cet air-là et n'en possédaient pas le texte. Que faire?... C'est alors qu'une idée originale et galante jaillit à la fois de plusieurs points de la table. Quelques officiers belges connaissant plus ou moins l'air hollandais se lèvent et entreprennent de le chanter. Les Anglais se lèvent et font chorus. Mais l'exécution de ces messieurs laisse un peu à désirer : les uns chantent faux, les autres chantent de travers... Les officiers hollandais se lèvent à leur tour et essaient de remettre les chanteurs dans le bon chemin. Ils n'y réussissent qu'à demi; mais, enfin, l'intention des chanteurs étant excellente, il leur en est largement tenu compte, et les amis de Hollande fraternisent bruyamment avec les virtuoses belges et anglais.

M. Wilkens, commandant hollandais, remercie les « frères belges » de l'accueil fait aux soldats citoyens de la Néerlande. Il prononce un discours charmant et cordial qu'il termine en buvant à la garde civique belge.

Le capitaine Delecourt, de la garde civique gantoise, boit ensuite aux soldats citoyens du grand-duché de Luxembourg.

M. le bourgmestre de Gand prend ensuite la parole :

« Je me lève, dit-il, pour remercier les amis étran- » gers qui nous visitent du toast porté à la garde » civique.

» Je n'aurais pas à répondre à ce toast, si je » n'avais découvert dans la loi organique un article » qui place la garde civique sous l'autorité du pre- » mier magistrat de la commune. J'use du droit que » me confère cet article pour prendre la parole.

» Vous avez bien fait, Messieurs, d'acclamer la » milice citoyenne gantoise. Elle est à coup sûr une » des premières du pays. Elle a prouvé naguère, » dans des circonstances où l'ordre était menacé, » qu'elle sait accomplir de grands devoirs : elle a » victorieusement répondu aux esprits chagrins qui » disent qu'elle ne sait que parader.

» Nous avons eu naguère à Gand, par malheur, un » commencement d'émeutes populaires. Il a été fait » appel à la garde, et elle a répondu à cet appel » avec zèle et empressement. Elle a fait respecter » les lois, en conciliant son devoir avec les conseils » de l'humanité. Elle a rétabli l'ordre sans qu'il y ait » eu effusion de sang. Je suis fier d'être à la tête de » cette garde civique, et je vous remercie pour elle » des sentiments de fraternité que vous venez d'ex- » primer. »

M. le capitaine Pickaert boit ensuite à M. le bourgmestre de Kerchove, à qui l'on fait une véritable ovation.

M. de Kerchove reprend la parole pour remercier les convives.

« Je ne mérite pas, dit-il, tout l'honneur que vous » me faites. Mon seul mérite est d'avoir fait ce que » j'ai pu pour le progrès. C'était mon devoir ; et je » suis homme de devoir. »

M. le bourgmestre propose ensuite un toast à la presse, dont il faut reconnaître les services et les bienfaits.

« Du moment, dit-il, où n'existera plus la liberté » de la presse, c'en sera fait de l'humanité. Je vous » propose donc de porter à la presse un toast d'ami- » tié et de gratitude au nom de la sainte cause du » progrès. »

M. Crespin, commandant luxembourgeois, remercie la Belgique avec laquelle les Luxembourgeois sympathisent : il boit à la continuation de la bonne amitié qui unit ses compatriotes aux citoyens belges.

M. John While, rédacteur du *Times*, répond au nom de la presse au toast de M. de Kerchove.

MM. le lieutenant Peene, rédacteur du *Standard*, prend la parole à son tour. M. Mac-Donald boit à M. le général Du Chastel ; M. le colonel Wilkinson, se livrant en français à une improvisation humoristique fort réussie, boit aux dames de Gand. Bref, on a tant bu à tant de personnes ou de choses, qu'il était plus de dix heures lorsque l'on s'est séparé.

Tout le monde s'est rendu au Casino où avait lieu, pour la clôture des fêtes gantoises, une grande soirée de gala : concert par la musique des guides suivi d'un bal monstre, avec illumination.

Je n'ai pas besoin de vous dire quel succès a eu le concert : le bal a eu aussi beaucoup de succès ; il en a eu même un peu trop. La foule qui s'y pressait était telle qu'il n'y avait guère moyen de danser. Et cependant les riflemen voulaient danser à tout prix. Ils ont alors organisé des quadrilles sur les pelouses du jardin, et le plaisir n'y a rien perdu... Au contraire.

L'illumination était magnifique, mais malheureusement entravée çà et là par la pluie qui, tombée en abondance et le matin et le soir, avait mouillé les mèches et rempli d'eau une partie des verres de couleur.

Telle qu'elle était cependant, cette illumination était charmante encore : et elle a été, pour les fêtes gantoises si brillantes, un couronnement brillant.

M. Aug. Fizenne, membre de la députation permanente du Brabant, faisant fonctions de gouverneur, vient de prendre un arrêté qui ajourne au 30 septembre l'installation des conseils communaux dans les communes dont les bourgmestres et échevins n'ont pas été nommés à la date du 16.

Typhus contagieux. — Prohibition à l'entrée.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 7 avril 1866, relative au typhus contagieux, et les arrêtés royaux du 14 mars 1867 et du 27 septembre 1870, pris en exécution de cette loi,

Arrête :

Art. 1er. Sont interdits, l'entrée et le transit des bêtes bovines et ovines et de tous les autres animaux de l'ordre des ruminants, ainsi que de la viande et des autres débris à l'état frais de ces animaux, le tout provenant de l'Angleterre.

Art. 2. Le présent arrêté sera exécutoire à dater du 22 septembre courant.

Bruxelles, le 18 septembre 1872.

DELCOUR.

Le Roi a reçu, en réponse à la notification de l'heureuse délivrance de la Reine, des lettres : de S. M. le roi de Wurtemberg ; de S. A. R. Mgr le grand-duc de Hesse ; de LL. AA. SS. les princes régnants de Schwarzbourg-Rudolstadt et Schwarzbourg-Sondershausen ; du Sénat de la Ville libre et hanséatique de Brême et du Sénat de la Ville libre et hanséatique de Lubeck.

— On lit dans le *Moniteur*, en tête de la partie non officielle :

« Une scène très-regrettable s'est passée le 16 courant au soir sur la place de stationnement de la gare de Gand.

» A 10 heures 30 minutes du soir, plusieurs centaines de voyageurs sont venus réclamer l'organisation d'un train spécial, prétendant que ce train avait été annoncé pour 11 heures 5 minutes.

» Malgré les explications qui leur furent données et d'où il résultait que les avis publiés au *Moniteur* et dans d'autres journaux ainsi que par les affiches, le train spécial en question n'avait été annoncé que pour le mardi, 17, que le service étant clos sur toute la ligne, on ne pouvait sans danger expédier un train non prévu ni annoncé, etc., ces voyageurs se livrèrent à des menaces et à des violences pour obtenir ce qui leur était refusé.

» Des vitres furent brisées : la foule tenta d'enfoncer des portes qui durent être barricadées et d'escalader le bureau du télégraphe.

» Enfin, la force armée dut être requise, et ce n'est qu'à l'arrivée de celle-ci que les manifestations cessèrent.

» A l'occasion des fêtes de Gand, l'administration des chemins de fer de l'Etat a pris, d'accord avec l'administration communale de cette ville, toutes les mesures qui lui ont été indiquées comme nécessaires pour faire face à l'affluence considérable des voyageurs à laquelle on s'attendait.

» Ces mesures ont été annoncées, comme il vient d'être dit, dans le *Moniteur*, dans presque tous les journaux de Bruxelles et de Gand, etc., et au moyen d'affiches distribuées à profusion. »

— L'école industrielle de Bruxelles, annexée au Musée royal de l'industrie, recommencera ses cours le mardi 1er octobre. Leçons tous les soirs, à huit heures, à l'exception du samedi. Dessin appliqué aux machines, tous les jours de dix heures à midi. Dessin pour les ouvriers en bâtiment, le dimanche, de neuf heures à midi. Bibliothèque publique, tous les soirs, de sept heures et demie à dix heures. L'instruction est gratuite.

A partir du 27 septembre, le directeur reçoit les inscriptions, au local du Musée royal de l'industrie, de 11 à 4 heures et de 8 à 9 heures du soir.

— Plusieurs centaines de volontaires anglais, revenus de Gand, sont déjà réunis depuis deux jours à Bruxelles. Beaucoup de *riflemen* sont partis ce matin de la capitale pour faire le pèlerinage classique de Waterloo.

— La députation permanente du conseil provincial du Brabant vient de valider les dernières élections communales de Laeken, c'est-à-dire le ballottage ordonné par arrêté royal et que nous avons fait connaître.

L'installation du nouveau conseil aura lieu le lundi 30 septembre courant. Des fêtes se préparent à cette occasion et l'on organise une grande calvacade dans la résidence royale.

Le bruit court que M. Van Volxem, fils de l'ancien bourgmestre de Bruxelles, sera nommé bourgmestre, et MM. Bochstael et Fransman échevins ; mais rien d'officiel encore.

— Hier soir, vers neuf heures, on a trouvé, à Anvers, dans une charrette au quai Plantin, un équipement complet — armes et bagages — d'un soldat de l'infanterie. A côté de ces effets se trouvait une lettre contenant ce qui suit :

« Le soussigné prie la personne qui trouvera mon équipement de le remettre à la caserne ou à la grand'garde, et de faire parvenir, de ma part, un dernier adieu à tous mes amis et connaissances. Ici, sur cette place, était ma dernière pensée à tous ceux qui me sont chers. Adieu. Signé : Charles-Louis Van Loo. »

On croit que le soldat auquel appartenait lesdits effets s'est noyé ou bien qu'il a déserté. Une instruction est ouverte.

— On lit dans *le Précurseur* d'Anvers du 18 :

« Le banquet du commerce, qui aura lieu dimanche prochain à la Bourse, sera très-beau. Une décoration simple et élégante s'ajoutera à l'effet pittoresque de l'enceinte elle-même.

» Cette fête sera, aux yeux de l'étranger, une affirmation de vitalité de notre monde commercial, et, à ce sujet, nous nous réjouissons de la présence en Belgique des représentants principaux de la presse anglaise. MM. les rédacteurs du *Times*, du *Daily News*, de la *Pall Mall Gazette*, du *Morning Post*, aujourd'hui à Gand, demain à Bruxelles, auront sans doute été invités à venir à Anvers dimanche, et ils pourront faire part à leurs compatriotes de l'enthousiasme avec lequel Anvers s'occupe de sa future prospérité.

» Le banquet des *Gueux* de samedi prochain réunira plus de mille convives. Deux cents délégués viendront d'autres villes. La grande salle de l'Harmonie se transforme comme par enchantement. Les galeries supérieures sont réservées aux dames qui pourront ainsi jouir du coup d'œil de cette manifestation patriotique. »

— La stomatite aphtheuse règne en la commune de Florenville (section de Laiche), une treintaine de bêtes à cornes en sont atteintes, il n'y a pas de victimes jusqu'ici.

— On nous écrit de Liége, 18 septembre :

« Toujours des accidents. Cette fatale série de catastrophes dont notre ville est affligée, semble ne pas devoir finir.

» Hier, une petite fille, Joséphine D., âgée de 7 ans, se balançait, en l'ouvrant et la refermant, sur une porte à claire-voie d'une propriété rue Bas-Rhieux, quand tout à coup une penture de la porte se brise et celle-ci se renverse sur la malheureuse enfant qui, en tombant et par la chute de cette porte, se fracture la jambe droite et se fait au front une très-grave blessure. Ses parents, de pauvres ouvriers, chargés d'une nombreuse famille, après lui avoir fait prodiguer des soins par des hommes de l'art, durent se résoudre, mais bien à regret, à la laisser transporter à l'hôpital de Bavière.

» Aujourd'hui, vers 11 heures du matin, des ouvriers étaient occupés rue Nysten à charger sur un camion une pierre de meule pesant plus de 5,000 kilogrammes. La besogne avait été rude et les travailleurs se félicitaient de l'avoir achevée quand soudain une roue se détache du camion qui verse et sa lourde charge s'abat sur le sol renversant et écrasant sous son terrible poids un malheureux ouvrier. Ses compagnons le dégagent en toute hâte de cette horrible étreinte, mais ils ne relèvent qu'un cadavre. La mort du pauvre ouvrier avait été instantanée. La victime de cet accident est le sieur Jean-Joseph Jadin, maçon, âgé de 24 ans; il s'était marié il y a quelques semaines. »

Nécrologie.

— Voici en quels termes le *Moniteur* annonce, dans son numéro du 19 septembre, la mort de notre ministre à Madrid :

» M. Blondeel van Cuelebroeck, envoyé exraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique à Madrid, vient de succomber à la maladie dont il était atteint depuis quelque temps, mais qui ne paraissait pas devoir aboutir si promptement à une fatale issue.

» Le roi Amédée et le gouvernement espagnol lui ont donné de nombreux témoignages de sympathie et la population de Madrid, parmi laquelle il comptait beaucoup d'amis, n'est pas restée étrangère à ces manifestations de douloureux intérêt.

» Le gouvernement belge a

donc traduit devant les conseils de guerre sous la prévention de lèse-majesté.

Il me paraît difficile, bien qu'on l'assure très-sérieusement, que le gouvernement impérial puisse maintenir une si exorbitante prétention, et on ne peut que désirer, dans l'intérêt de l'Allemagne surtout, que la mesure violente dont M. About a été l'objet ne devienne pas tout à fait odieuse en se prolongeant.

Mais ce qui peut faire diversion à la légitime émotion qui se produit à l'égard du gouvernement impérial, c'est l'indignation que peut exciter l'audace de la presse bonapartiste, qui saisit cette occasion de mettre en cause le gouvernement de M. Thiers, parce qu'il ne fait pas un *casus belli* de l'arrestation de M. About; en d'autres termes, parce qu'il n'est pas en mesure de réparer une des mille et une conséquences douloureuses des désastres et des hontes que nous valent les crimes de l'empire. Le *Courrier de France*, que je n'ai plus l'occasion de louer souvent, fait à ce sujet un fort bon article.

M. Thiers est arrivé aujourd'hui à Paris; il est réel que le président de la république ira à Fontainebleau comme on l'a annoncé; mais pas avant les premiers jours d'octobre. Le chef du pouvoir exécutif fera coïncider sa visite avec la rentrée de l'école d'application qui, pour le moment du moins, est établie dans les dépendances du château. M. Thiers veut la visiter, assister aux exercices du polygone et décider définitivement si l'institution doit être maintenue dans ces conditions. Dans son séjour au château, M. Thiers habitera la partie dite Louis XV qui était affectée au logement du prince impérial, et probablement prendra la chambre du général Frossard. Ce côté des appartements est, du reste, fort simple.

Les journaux ont annoncé que de nouvelles expériences se faisaient sur un canon d'acier pour la marine; elles ne font que se continuer, car elles se faisaient depuis longtemps.

Le ministère de la guerre et celui de la marine vont nommer une commission mixte ayant pour but de mobiliser dans les départements la gendarmerie, institution qui, jusqu'à présent, est exclusivement sédentaire et peu en mesure de se porter sur les points même assez voisins de ses casernements où des désordres peuvent se produire.

Vous savez déjà, sans doute, que trois condamnés à mort pour des faits se rattachant à la Commune ont été exécutés ce matin à Versailles; c'est pour des crimes de droit commun qu'ils ont été condamnés. Toutefois ces exécutions, si en retard sur les crimes qui les motivent et suivant les paroles de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui pouvaient autoriser à croire que le sang ne coulerait plus, produisent un effet pénible.

Espérons que ce seront les dernières expiations de la guerre.

Le 1er octobre doit partir de Toulon pour la Nouvelle-Calédonie *la Sybille*, emmenant 200 condamnés à la déportation et 150 hommes d'infanterie de marine envoyés comme renfort, vraisemblablement demandé, à la garnison de la colonie pénitentiaire. C'est le onzième voyage qui a lieu dans ces conditions à la Nouvelle-Calédonie.

Les nouvelles de Toulon font savoir que l'escadre ne paraît pas devoir quitter ces parages de sitôt. Le commandant en sous-ordre Hugueteau de Challié est parti pour une excursion d'une quinzaine de jours à Paris. Ce fait, joint à la nouvelle du voyage de M. Thiers à Fontainebleau, dans les premiers jours d'octobre, dément implicitement le bruit répandu que cette escadre serait passée en revue par le président de la république à Cherbourg.

Le général de Cissey vient de passer une revue à Amiens. Il était accompagné de M. de Rainneville, député de la Somme.

On prétend qu'une enquête se poursuit pour découvrir les auteurs de diverses indiscrétions qui ont livré à des journaux des documents, notamment ceux relatifs au rendement des impôts indirects. Au reste, les avertissements n'ont pas manqué au gouvernement pour lui dire à quel degré il est coupable de conserver dans une foule d'administrations des hommes qui continuent à y servir les régimes déchus. La pièce de *Mme Fraineix*, interdite au Vaudeville, le prouve, car l'affaire ne dépend pas aussi exclusivement du pouvoir militaire qu'on l'avait dit.

Dans l'Oise, le préfet, M. Choppin, continue à laisser toute liberté aux journaux bonapartistes ou légitimistes, et accable toujours de ses rigueurs la *Gazette des Paysans*, la feuille de M. Joigneaux, très-sympathique au gouvernement dont M. Choppin est le mandataire.

Dans une pensée plus inoffensive, le préfet de la Sarthe, qui paraît avoir la meilleure idée de la moralité de ses administrés, vient de lancer une circulaire ordonnant qu'on lui fasse des rapports sur les actes méritants de tous ceux qui, dans le département, pourraient avoir des titres au prix Monthyon que va distribuer l'Académie française.

Tandis que deux ou trois feuilles parisiennes sont à la veille de disparaître, on annonce la publication prochaine à Londres d'un grand journal quotidien qui aura pour titre le *Times français* et pour directeur politique M. Odysse Barrot, ancien rédacteur en chef de *la Liberté*. C'est sous cette forme que se reconstitue—ce que je vous annonçais—*l'International*

Autre correspondance.

Paris, 18 septembre.

Le conseil des ministres a tenu hier sa séance à Versailles. Demain M. le président de la république arrivera à Paris. Dans la soirée, il recevra les ministres à l'Elysée.

Quelques préfets ont, paraît-il, mal compris les instructions données par M. le ministre de l'intérieur, au sujet des banquets projetés à l'occasion du 22 septembre. Le gouvernement avait résolu de ne pas inquiéter les banquets privés; emportés par leur zèle, quelques fonctionnaires veulent prohiber les banquets, et le préfet de la Savoie s'opposerait, m'affirme-t-on, au banquet de Chambéry, auquel doit assister M. Gambetta. Si j'en crois mes renseignements, le ministre de l'intérieur doit écrire à quelques-uns de ces fonctionnaires qui comprennent mal leurs devoirs, et leur expliquer plus amplement l'esprit qui a inspiré sa seconde circulaire.

On s'occupe beaucoup en ce moment, dans la presse, de la prochaine loi électorale. *La République française* a reproduit un renseignement du journal *le Soir*, d'après lequel l'électeur ne pourrait voter qu'à 25 ans, la durée du domicile étant fixée à deux ans. *La République* a déclaré ne point ajouter foi à l'exactitude de ce renseignement et elle a raison. Le gouvernement ne s'est nullement occupé encore de la loi électorale. Seulement, la commission parlementaire chargée d'élaborer cette loi a adopté, avant les vacances, certaines dispositions provisoires que je vous ai déjà mentionnées et que je crois devoir rappeler :

1° Scrutin de liste maintenu;

2° Un député par 70,000 âmes au lieu de 50,000, ce qui réduira à 500 le nombre des représentations.

3° Tout département qui aura à élire plus de deux députés sera partagé en plusieurs circonscriptions, de 40,000 électeurs chacune;

4° L'électeur ne pourra voter que lorsqu'il aura terminé son service militaire; pour un grand nombre, le droit d'électorat se trouverait ainsi reculé jusqu'à l'âge de 22, 23 et 25 ans.

5° Domicile d'un an dans la commune;

6° Vote obligatoire. Une commission communale appréciera les motifs de l'abstention; la sanction de l'obligation est l'amende.

Ce sont là les dispositions principales.

Le conseil des ministres n'aura vraisemblablement à délibérer sur ce projet qu'à l'approche de la session et même peut-être après la rentrée.

Un article du *Bien public*, au sujet de certaines indiscrétions publiées par les journaux et provenant d'employés infidèles, a produit une certaine sensation. Des notes relativement au rendement des impôts indirects, imprimées par quelques journaux bonapartistes, ont justement ému l'opinion publique, et l'organe de la présidence démontre la nécessité de chasser tous les spéculateurs en indiscrétions politiques. Les journaux républicains avaient depuis longtemps réclamé cette mesure; il y a, en effet, dans tous les bureaux administratifs des hommes qui ont servi l'empire et qui *le servent encore*, tout en conservant leur place sous la république. A la guerre, à la justice, à la préfecture, les serviteurs du régime déchu encombrent les bureaux, et l'article du *Bien public* est sans doute l'annonce que le gouvernement va mettre ordre à un pareil état de choses.

(*Correspond.* **agricole** *de* L'**INDÉPENDANCE**).

Paris, 18 septembre.

Il n'y aurait plus lieu de revenir sur la question de l'abondance ou de la non-abondance de la récolte en France, si des esprits plus que malveillants n'invoquaient la hausse actuelle pour susciter des doutes sur la réalité des faits.

Rien n'est plus simple que d'expliquer cette hausse déjà signalée et expliquée. Il ne suffit pas qu'il y ait beaucoup de blé en grenier ou en meule, il faut aussi qu'il y en ait sur le marché. Or, le cultivateur n'a pas terminé ses travaux importants. Après la moisson viennent pour lui les préparatifs de semailles. Il offre donc peu. Mais le commerce étranger, connaissant ses besoins, s'adresse à nous et absorbe tous nos stocks. Ces jours-ci, il ne restait pas 5,000 sacs en approvisionnement.

De plus, l'eau manque pour faire tourner les meules, de sorte que la consommation intérieure et l'exportation absorbent la fabrication quotidienne.

Tout ce qui se passe est absolument normal et je pourrais me dispenser d'aller plus loin. Cependant, je tiens à faire connaître l'évolution qui se produit dans les cours depuis qu'on connaît bien l'état positif des récoltes.

En relevant, il y un mois seulement, le prix moyen général du blé pour toute la France, j'ai trouvé ce qui suit :

Au 10 août l'hectol.	valait	27 98			
17	»	27 82,	en baisse de	16	cent.
24	»	27 66	»	16	»
31	»	26 92	»	74	»
7 septembre	»	26 42	»	50	»

Soit, en cinq semaines, une baisse graduelle suivie de fr. 1-58.

Le 14 septembre la hausse apparaît, elle est de 38 c. Ce qui met le cours moyen général, à cette date, à 26-80. (En Algérie les blés durs valaient 21-50, et les blés tendres 25-50.)

Ainsi que nous le faisons tous les ans, enregistrons à cette même date le prix de l'hectolitre de blé sur les principales places d'Europe, afin que l'on puisse bien juger des mouvements commerciaux qui y sont possibles :

Anvers, 31; Bruxelles, 31-70; Liége, 30-60; Namur, 33.

Londres, 31-90; Liverpool, 32-50.

Amsterdam, 31-20.

Cologne, 29-70; Dantzig, 30-50.

Zurich, 36-50; Genève, 32.

Valadolid, 34-30.

Pesth, 30-75.

Turin, 35-50; Milan, 32.

Taganrog, 20-50; Odessa, 20.

San-Francisco, 32-10; New-York, 29-45.

Les ordres de l'étranger ont déjà déterminé de la hausse sur ce dernier marché.

Quant aux ports expéditeurs de la Baltique, les blés y arrivent, mais les détenteurs ont eu jusqu'à présent de telles prétentions que les ordres étrangers n'ont encore pu être exécutés.

Le *Journal de la Société royale du Brabant*, qui est toujours très-bien renseigné, a annoncé que la peste bovine n'a pas encore disparu des environs de Hambourg. Malheureusement, elle n'est pas que là seulement. On signale, en effet, sa présence en Angleterre, dans le district Est du Yorkshire, où l'avis suivant a été affiché :

« Une ferme de la circonscription de Yapham ayant été infectée par la peste bovine, un cercle d'un mille de rayon est établi autour de cette ferme, et, ni bestiaux, ni autres animaux ne pourront sortir de ce cercle, ni être conduits au dedans. Personne ne pourra non plus sortir de ce cercle, et les chemins passant par la ferme sont interdits pour le moment. Tous les chiens seront exterminés. La police a des ordres stricts pour faire exécuter ce règlement. »

Tout rigoureux que paraisse cet arrêté, l'autorité supérieure du gouvernement britannique l'a complétement approuvé. Un ordre du conseil privé, qui a force de loi jusqu'au 1er décembre, a interdit à York et dans l'est du district, toute foire, tout marché, toute vente, toute exhibition de bétail. Aucun animal ne peut circuler sans autorisation spéciale, et tout particulier contrevenant aux dites prescriptions est mis en jugement.

Si dans tous les pays menacés ou envahis on agissait avec la même rigueur, nous serions bientôt à l'abri du fléau.

Le congrès viticole et sericicole de Lyon s'est ouvert sous les auspices de la Société des agriculteurs de France. Parmi les principaux faits à signaler dans le pavillon de la viticulture, je citerai la chaudière de M. Desvignes qui tue la pyrole par la vapeur d'eau, ce qui vaut mieux que d'inonder le cep d'eau bouillante; la bibliothèque spéciale contenant les principaux ouvrages d'intérêt viticole; le projet de création à Lyon d'un établissement agricole contenant : ferme modèle, champ d'expériences, jardin d'acclimatation, expositions permanentes, musée d'anatomie, cabinet d'analyses, musée de végétaux textiles et alimentaires et l'étouffoir à cocons (four pneumatique) de M. Giovanni-Castro.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Sur dix condamnations à mort qui lui avaient été soumises la commission des recours en grâce en a commué sept et en a confirmé trois.

» **LISBONNE** (Maxime), artiste dramatique, déclaré coupable d'avoir, en avril 1871, assassiné dans le séminaire d'Issy un individu resté inconnu, et d'avoir été complice d'un incendie de maisons habitées, rue Vavin, incendie ayant causé la mort de deux personnes, avait été condamné à mort par le 3e conseil de guerre et par le 6e; sa peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

» **JACQUET** (Félix-Eugène-Charles), déclaré coupable d'assassinat commis, le 25 mai 1871, sur la personne d'un individu resté inconnu, avait été condamné à mort; sa peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

» **MARGUERITE GUINDER**, femme Prévost, dite Lachaise, déclarée coupable de complicité dans l'assassinat de M. de Beaufort, avait été condamnée à mort; sa peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

» **CARLIER** (Charles-Désiré), déclaré coupable de complicité de l'incendie des bâtiments de l'entrepôt de la Villette, bâtiments servant à l'habitation (25 mai), avait été condamné à mort; sa peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

QUÉTIN (Charles-Philippe-Denis), déclaré coupable de pillage en bande et de complicité d'incendie d'une maison habitée, avait été condamné à mort; sa peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

» **BENOIST** (Théodore), déclaré coupable de complicité d'incendie de maisons habitées dans le faubourg Saint-Germain, particulièrement rue de Lille, avait été condamné à la peine de mort; sa peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

» **CHANTREAU** (Jacques), déclaré coupable de complicité d'incendie de maisons habitées, avait été condamné à mort; sa peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

» **LOLIVE** a été déclaré coupable d'assassinat sur la personne de Mgr. l'archevêque de Paris; il s'était vanté d'avoir participé à ce crime. Au moment où le prélat étendait la main pour donner sa bénédiction à ses assassins : « Tiens, voilà la mienne! » s'écria Lolive, en déchargeant sur lui son fusil. Lolive, dont le pourvoi a été rejeté, a été exécuté ce matin, 18 septembre, à Satory.

» **DESCHAMPS** a été déclaré coupable d'avoir commandé le peloton d'exécution qui, le 27 mai 1871, au coin de la rue Servan, a torturé et assassiné un jeune soldat appartenant à l'infanterie de ligne. Deschamps, dont le pourvoi a été rejeté, a été exécuté ce matin, 18 septembre, à Satory.

» **DENIVELLE** (Léon-Alfred) a été déclaré coupable d'avoir fait partie du peloton d'exécution qui a assassiné M. de Beaufort. Après avoir coopéré pendant plus d'une heure aux tortures infligées à ce malheureux, il a tiré sur sa victime, déjà renversée, un coup de fusil à bout portant; et il l'a transpercée ensuite d'un coup de baïonnette. Denivelle, dont le pourvoi a été rejeté, a été exécuté ce matin, 18 septembre, à Satory. »

Voici la lettre adressée à M. Thiers par M. Joseph de Carayon La Tour, député de la Gironde :

« Monsieur le président,

» Permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions qui me sont inspirées par la lettre du général Chanzy et par votre réponse.

» Le général, pour lequel je professe la plus sincère estime, me semble avoir oublié, dans sa lettre, la loi que nous avons votée ensemble sur les pouvoirs des conseils généraux; mais je ne veux pas lui faire un reproche, et, m'adressant plus haut, je viens, monsieur le Président, vous porter respectueusement mes plaintes.

» Je n'abuserai pas, je l'espère, de l'indulgent intérêt dont vous m'avez donné, en différentes circonstances, de précieux témoignages, et, dans tous les cas, je vous le promets, je n'outrepasserai pas mes droits de député.

» Vous avez pris à Bordeaux, devant nous et devant le pays, des engagements formels et scellés sur votre honneur, et vos paroles, que j'ai relues souvent, sont gravées dans ma mémoire. Vous devez, en y restant fidèle, réserver l'avenir et maintenir dans un équilibre parfait cette forme de gouvernement que l'Assemblée souveraine a déclarée provisoire. Je demande à votre loyauté si, par votre réponse au général Chanzy et par les paroles que, tout au moins, vous autorisez chez quelques-uns de vos ministres, vous ne déchirez pas le contrat auquel vous avez donné vous-même le nom de « pacte de Bordeaux. »

» L'expression de « république conservatrice » employée si souvent en haut lieu aujourd'hui, me paraît peu flatteuse pour cette forme de gouvernement, car elle est un aveu sincère des nuances diverses et plus ou moins rassurantes sous lesquelles on peut essayer de la faire vivre.

» Cette expression dans votre bouche, monsieur le président, a tout lieu de me surprendre.

» Vous nous avez, en effet, déclaré un jour à la tribune, qu'après avoir fixé votre opinion sur une question mûrement étudiée, vous n'en changiez jamais. Votre jugement de 1834 sur l'application de notre pays d'un gouvernement républicain ne doit donc pas avoir varié, nous sommes autorisés à le croire.

» Vous, le grand historien de nos révolutions, vous affirmiez alors publiquement que la France avait fait l'expérience complète et décisive de la république sanglante et de la république modérée. Vous disiez à vos concitoyens que l'une conduisait à la ruine et l'autre à l'imbécillité.

» Depuis cette époque, la république de 1848, celle du 4 septembre et celle de la Commune, vous le reconnaîtrez avec moi, ont confirmé largement le jugement si vrai et si sensé que vous prononciez autrefois.

» Je veux bien croire que, sous votre gouvernement, la république, telle que vous semblez la comprendre, puisse vivre quelque temps et nous donner une sécurité apparente, mais toutefois vous êtes obligé, pour la maintenir, de recourir à des moyens que vous n'auriez peut-être pas voulu vous-même accorder aux régimes divers qui vous ont précédé.

» L'ordre matériel est certainement assuré partout, grâce à notre brave armée, qui reste ce qu'elle a toujours été, l'*armée de la Loi*, et vous avez la sage précaution de mettre à sa tête des hommes dont les noms seuls inspirent la terreur aux fauteurs de désordre. Mais l'ordre matériel, basé uniquement sur la force, ne nous paraît offrir rien de tranquillisant pour l'avenir, et il nous semblerait, au contraire, indispensable de songer à faire de cet ordre matériel la conséquence naturelle du rétablissement de l'ordre moral.

» Je vous le demande, monsieur le président, sommes-nous sur cette voie?

» Nous ne pouvons pas prévoir les desseins de Dieu. Mais répondriez-vous sans inquiétude à la question suivante, que l'on peut adresser franchement à un homme de votre caractère et qui nous a donné des preuves irrécusables d'un ardent patriotisme? Dites-nous dans quelle situation serait la « république conservatrice » et la France avec elle, si, pour un motif ou pour un autre, vous quittiez subitement le pouvoir.

» Où trouverions-nous la fondation de l'œuvre que vous avez, avec nous, la grande mission d'établir?

» Nos concitoyens nous ont donné le mandat de cicatriser les plaies de notre malheureux pays, et le meilleur remède que nous puissions lui donner n'est-il pas de lui préparer un lendemain?

» La France est-elle donc tombée si bas, que nous devions nous trouver satisfaits de la voir vivre au jour le jour, et ne pouvons-nous plus conserver l'espérance de lui rendre la place que la Providence lui avait assignée dans le monde?

» Les vingt-six départements qui vous ont confié le mandat de député ont tous inscrit votre nom sur leurs listes électorales à côté de noms qui n'apportaient pas avec eux un bagage républicain. Il ne pouvait pas, du reste, en être autrement, et quand nous vous avons donné à Bordeaux une si large part dans la direction de nos destinées, la France avait le droit de compter que vous ne conduiriez pas vers la république sa barque désemparée et brisée par les orages. Elle avait foi dans vos paroles, lorsque vous nous disiez : « *Quand je pourrai vous rendre, un peu ra-* » *nimé, ce pays que vous me confiez, sanglant, cou-* » *vert de blessures, vivant à peine, vous déciderez* » *alors en pleine liberté sous quelle forme de gou-* » *vernement la France devra vivre.* »

» Vous m'avez fait l'honneur de me dire aussi plusieurs fois à moi-même : « *Si vous pouvez vous en-* » *tendre pour établir la monarchie, vous ne me trou-* » *verez pas sur votre route pour vous en empêcher.* »

» Ce sont ces paroles si loyales que je viens vous demander de mettre hautement en pratique devant le pays. Ne faites pencher la balance d'aucun côté, et vous trouverez toujours auprès de nous l'appui qui ne vous a jamais manqué dans les œuvres importantes que nous avons eu à accomplir ensemble. Vous êtes le premier à le reconnaître, nous le savons, et l'histoire reconnaîtra aussi le patriotisme et l'abnégation de l'Assemblée de 1871.

» Travaillez avec énergie et persévérance au rétablissement de l'ordre moral sans lequel une nation ne peut pas vivre, et, pour arriver à ce but, nous vous supplions d'ordonner que les lois soient scrupuleusement exécutées et de faire pour votre administration civile, pour votre magistrature, ce que vous avez fait pour votre organisation militaire. Que les emplois publics soient partout occupés par d'honnêtes gens.

» Que ces derniers aient été, dans leur passé, bonapartistes, républicains ou royalistes, peu nous importe, pourvu qu'ils respectent nos libertés sociales et religieuses et se soumettent sans réserve à la volonté du pouvoir souverain que la France s'est donné. Révoquez impitoyablement ceux qui, de près ou de loin, n'ont pas combattu énergiquement, soit par leurs paroles, soit par leurs actes, l'abominable insurrection de Paris. Ne souffrez pas surtout que des hommes appartenant à des nuances républicaines répudiées par vous se servent de votre nom pour appuyer une forme de gouvernement qui, dans leurs espérances, doit les conduire au pouvoir; car, par suite de ce concours mensonger du parti démagogique, celui-ci semble devenir quelquefois, aux yeux du pays, l'appui que vous recherchez ou que vous acceptez, et de cet état de choses il résulte que nos populations sont troublées et ne savent plus de quel côté diriger leurs pas pour soutenir le gouvernement légal de la France.

» Nous savons apprécier, monsieur le président, votre courage et votre patriotisme pour supporter le lourd fardeau que nous vous avons confié. Nous avons, nous aussi, une part, il est vrai, plus modeste, de dévouement et de sacrifice, et le jour où nous pourrons rentrer dans nos foyers, ayant accompli notre œuvre, sera, pour beaucoup d'entre nous, croyez-le bien, un jour de délivrance; mais nous comprenons la grandeur de notre mission, et nos concitoyens doivent être bien fixés à cet égard, nous ne quitterons pas ce champ de combat, quoi qu'on fasse, avant d'avoir réorganisé la pays, avant d'avoir assuré l'ordre moral et l'ordre matériel, avant d'avoir enfin donné à la France un gouvernement qui lui garantisse un avenir de grandeur et de prospérité. Cet avenir, dans mon esprit, vous le savez, monsieur le président, réside dans le retour de la monarchie traditionnelle, et j'ai la foi pleine et entière que la Providence nous le réserve.

» Quelques-uns, mal instruits sur les faits, pensent que nous autres, monarchistes, nous sommes tous désunis, et quand, il y quelque temps, dans un de vos discours financiers, vous avez cru pouvoir dire vous-même qu'il y avait plus de princes que de trônes vacants, vous ne vouliez pas, sans doute, parler de la France, car, grâce à Dieu, dans notre pays, un seul prince a le droit au trône, celui dont l'honnêteté politique et les vertus civiques imposent le respect au monde entier et qui a conservé, pur et sans tache, pendant quarante ans, sur la terre de l'exil, le grand principe de notre glorieuse monarchie française.

» Tous les membres de sa famille le reconnaissent pour le Roi, et les deux princes qui siégent sur les bancs de l'Assemblée l'affirment hautement à tous ceux qui ont l'honneur de les approcher. Mgr le duc d'Aumale a bien voulu exprimer ces nobles sentiments en ma présence et devant mes collègues et amis, le duc de Bisaccia et Lucien Brun. Ces affirmations si souvent renouvelées et jamais contredites, me permettent, vous le voyez, monsieur le président, de déclarer que le parti monarchique n'est pas aussi désuni que nos adversaires politiques veulent le prétendre, et si les deux princes nos collègues ne l'ont pas encore affirmé publiquement, c'est sans doute, j'ai aussi le droit de le croire, qu'ils ont voulu respecter le pacte de Bordeaux et travailler, tout d'abord, avec nous, à notre grande œuvre de la réorganisation du pays.

» Telle est, monsieur le président, toute ma pensée, et pour la justifier, j'ajouterai, en terminant cette lettre, que lorsque mes concitoyens m'ont fait l'honneur de m'envoyer à l'Assemblée nationale par plus de 100,000 suffrages, dans un moment où il n'y avait plus de gouvernement en France, ils savaient que leur mandat était confié à un royaliste et à un chrétien. J'ai, en effet, subi en silence les divers régimes qui nous ont été légués par nos révolutions successives, et, tout en servant mon pays, je n'ai pas voulu servir ces gouvernements, parce que j'ai toujours pensé que si la France ne revenait pas avec courage aux principes qui l'ont faite puissante et respectée, elle serait à jamais privée de toutes ses libertés et de sa légitime et durable influence en Europe.

» Les douloureux événements que nous avons traversés, en confirmant mes opinions politiques, ne me laissent ni remords ni regrets, et je reste convaincu que si un roi de France eût été sur le trône, nos chères provinces de l'Alsace et de la Lorraine, on le sait à Berlin, seraient encore notre patrimoine.

» Vous reconnaîtrez dans l'expression de mes sentiments, je l'espère, monsieur le président, que la gloire et le salut de mon pays sont mon seul objectif.

» Veuillez agréer, monsieur le président, les hommages respectueux de votre très-humble serviteur.

» **JOSEPH DE CARAYON LA TOUR,**

» Député de la Gironde.

» Château de Virelade, par Podensac (Gironde), le 15 septembre 1872. »

Il est curieux de voir l'un des membres les plus autorisés de la droite contredit et démenti par un de ses collègues. On verra par la lettre suivante à quel point M. de La Rochette, ami de *l'Union*, diffère d'opinion avec M. de Carayon-La Tour, ami de la *Gazette de France* :

« Nantes, 17 septembre.

» Monsieur le directeur,

» La lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire à la date du 12 septembre dernier avait pour but de faire connaître à ceux qui l'ignorent pourquoi la majorité de l'Assemblée nationale, par ses tristes divisions politiques, était arrivée à l'impuissance et comment M. Thiers avait tristement exploité ces divisions dans l'intérêt de la république *conservatrice*, ou plutôt dans son propre intérêt.

» Je me suis livré aux appréciations de la presse de tous les partis. Je devais m'y attendre et je n'en suis pas étonné.

» J'ai froissé le centre droit et je ne le regrette pas; car il est le grand coupable, et c'est lui qui portera devant l'histoire toute la responsabilité de l'avenir.

» Le centre droit uni à la droite pouvait tout. Il pouvait faire avec elle un grand parti conservateur et monarchique sur les bases des principes et des traditions; il pouvait rendre à la France, après ses désastres, la résurrection et la vie. Il avait dans l'histoire l'exemple de la monarchie française réparant, en 1815, les malheurs de deux invasions, faisant respecter son territoire, trouvant des alliances et rendant à la France avec la paix toutes ses libertés perdues.

» Le centre droit pouvait tout cela. Il ne l'a pas voulu. Resté sous l'empire de ses vieilles rancunes et de ses vieux préjugés, il s'est volontairement placé à la suite de M. Thiers et l'a suivi dans cette triste politique qui consistait à réorganiser la France avant de lui constituer un gouvernement.

» Politique personnelle, sans base et sans grandeur, qui laissait la carrière ouverte à toutes les haines religieuses et sociales, et qui livrait la France à toutes les excitations de la démagogie.

» C'est lui qui a laissé introduire le nom de la république dans la constitution du pouvoir exécutif.

» C'est lui qui a fait passer la constitution Rivet et qui votera probablement plus tard et la seconde Chambre et la présidence à vie, etc.

» Et tout cela pour éviter ou ajourner la monarchie, c'est-à-dire le salut de la France!

» Je pourrais ajouter encore que c'est lui qui a conçu la pensée de cette campagne néfaste du *drapeau chéri* qui a brisé les derniers liens du parti conservateur; mais je passe. Il est personnalités que je dois respecter quand même.

» Je n'ai donc point à me plaindre de ce côté.

» J'accepte tout. Il faut se résigner à souffrir quand on défend la vérité.

» Mais ce que je n'accepte pas, monsieur le directeur, c'est l'accusation de découragement.

» Non, je ne suis pas découragé, et, puisqu'il faut le dire, je n'ai jamais eu plus d'espérances.

» Je suis d'un parti qui vit depuis plus d'un siècle dans l'isolement et la persécution.

» J'ai vu passer les républiques, les empires, la monarchie de juillet. Tous ces gouvernements révolutionnaires ont sombré sous les causes qui les avaient produits.

» Sortis de la force ou de l'émeute, ils ont disparu, et sur ces ruines la monarchie traditionnelle est seule restée, avec son principe, ses souvenirs de gloire et ses espérances. Elle est maintenant le seul avenir possible de la France, et ceux qui la rejettent encore comme ceux qui la servent reconnaissent sa force, sa puissance, sa vitalité.

» Elle a dans l'Assemblée et dans la France un parti nombreux, intelligent, prêt à tous les dévouements et à tous les sacrifices; un parti qui n'a jamais été séduit par la fortune et par les honneurs.

» Ce parti a dans ses mains et dans son cœur le salut de la France et son avenir.

» Il vit, il est debout; il lutte, il combat sans défaillance. Ce n'est pas l'intérêt qui le domine, c'est le plus pur et plus sincère patriotisme.

» Quand on a ces sentiments enracinés dans le cœur, on est patient, on se résigne, mais on ne se décourage pas.

» Cependant il est des courants d'opinion qu'on ne peut méconnaître, même quand on cherche à les arrêter.

» Eh bien! le courant qui paraît entraîner l'Assemblée et le pays, nous conduit à de nouveaux malheurs. Je les vois et j'ai voulu les signaler.

» La droite a fait tout pour éviter ces malheurs. Elle a averti et avertira encore le pays. Sentinelle avancée de la justice et de la vérité, elle ne désertera pas la mission de défendre le droit et les vieilles traditions qui sont l'honneur, la gloire et le salut de la France.

» Et, en effet, est-il possible de comprendre ce que deviendra ce malheureux pays le jour où le centre droit donnera la main à la gauche radicale pour entrer dans la république; le jour où M. Thiers, se tenant en équilibre entre ces deux extrêmes, sera obligé de satisfaire les uns et les autres, sous peine de perdre sa majorité et le pouvoir? S'il penche vers le centre droit, il aura les fureurs de la gauche; s'il penche à gauche, il aura les protestations du centre droit. On lui disputera ses actes, ses paroles, ses fonctionnaires, etc. Guerre, violence, anarchie, voilà les conséquences, et malgré son habileté, je défie M. Thiers de se maintenir six mois dans ces conditions, sans donner à la gauche, en pâture, la dissolution de l'Assemblée.

» La droite, affranchie de ses entraves et plus libre dans ses paroles et dans ses actes, prendra avec fermeté la place qui lui appartient par sa foi et son dévouement.

» Cassandre peut-être inutile, elle montrera les écueils et signalera les dangers, et dans tous les cas elle dégagera son honneur et sa conscience des malheurs de la patrie.

» La droite a cru longtemps qu'elle pourrait épargner au pays de nouveaux désastres et qu'elle arriverait à la paix, à l'ordre et à la monarchie par l'union de toutes les forces conservatrices de l'Assemblée.

» C'est pour arriver à ce but qu'elle a fait le *possible* et l'*impossible*.

» C'était une illusion, elle le reconnaît — sans exprimer aucun regret de ce qui a prouvé à la France son abnégation et son patriotisme.

» Et maintenant si les projets de M. Thiers se réalisent, la France va courir encore de nouvelles aventures dont les conséquences sont à prévoir. La droite les voit, les signale, et c'est en ce sens qu'elle *abandonne l'avenir à la volonté de Dieu*, en présence de l'impuissance des hommes.

» La droite est triste, cela est et cela doit être; mais elle ne se décourage pas!

» Je tiens à le constater et à le dire.

» Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de ma très-haute considération.

» **E. DE LA ROCHETTE,**

» Député de la Loire-Inférieure. »

Le *XIXe Siècle* a reçu les nouvelles suivantes de M. About :

« Mme About seule a été admise auprès de son mari, qu'elle n'a vu, comme la veille, qu'en présence d'un gardien et dans le parloir. Deux de ses petites filles l'accompagnaient.

» About se porte bien. Le régime auquel il est soumis est tolérable. Il paraît craindre uniquement les interprétations erronées et la polémique auxquelles son arrestation peut donner lieu. Il sait à merveille que le gouvernement français ne peut avoir d'autre rôle en cette affaire que d'en hâter l'instruction, s'il est possible. Il demande à ses amis le plus grand calme.

» Rien d'ailleurs de décidé pour le jour où il devra être jugé, ni pour le tribunal qui connaîtra de son affaire. L'instruction n'est pas terminée et ne le sera probablement pas avant quelques jours. »

M. le général Guillemaut, député de Saône-et-Loire, a prononcé au concours agricole de Saint-Germain-des-Bois, un discours d'où nous extrayons le passage suivant :

« Continuez donc, mes amis, a-t-il dit, à travailler, à vous instruire, et les améliorations deviendront bien plus grandes encore. Il faut que l'instruction soit obligatoire, qu'elle devienne gratuite; il faut qu'elle ne soit pas confiée à ceux qui disent : *Heureux les pauvres d'esprit*, car le gouvernement des intelligences doit appartenir aux hommes qui ont intérêt à les développer et non à ceux qui disaient autrefois et qui diraient encore aujourd'hui, s'ils étaient les maîtres : *Etteignons les lumières*.

» A l'Eglise qui doit être libre chez elle, l'éducation chrétienne, la religion, les idées spirituelles, les mystères. A l'école qui doit être laïque, l'éducation civile, la science, la connaissance des hommes et des choses. (Applaudissements.) Le but, les pensées des congrégations ne sont pas les nôtres, elles ne veulent pas que l'Etat s'assure de la capacité de leurs membres, et elles voudraient diriger nos écoles! Non, non, c'est impossible. Il faut à nos enfants une éducation sérieuse, solide, morale, il est vrai, mais exempte de superstition. (Très-bien! très-bien!) Il faut qu'ils sachent tout ce qu'il est possible de leur apprendre, car l'instruction est aussi nécessaire à l'homme que l'arme à un soldat. Sans elle, pas de liberté, pas d'autres jouissances que celles de la brute; pas de progrès, pas de droits, pas de devoirs, car, ne les connaissant pas, on ne peut ni les défendre, ni les remplir. (Très-bien!)

» La république nous a donné l'ordre; elle donnera l'instruction à tous; elle sauvera la France par le respect des droits des uns et des autres, par la protection du travail, par la liberté, par l'égalité. » (Applaudissements. Cris de : Vive la république!)

Le soir, dans un banquet qui réunissait les principaux invités de cette fête de l'agriculture, la république a encore été acclamée dans plusieurs toasts patriotiques. Le premier a été porté par l'honorable général Guillemaut, qui a déclaré que la république existait de fait, qu'elle existerait bientôt de droit, car les élections ne pouvaient « tarder à donner à de nouveaux représentants le mandat de la proclamer d'une manière définitive. »

Voici le texte du toast prononcé à bord du *Sultan* par le commandant anglais à la fin du lunch offert aux autorités du Havre :

« Messieurs, le sentiment public en Angleterre, je suis heureux de le dire, est toujours, et plus que jamais, favorable à la France, à la belle France que nous aimons. Pour ma part, je suis heureux d'avoir été choisi pour venir représenter l'Angleterre sur vos côtes et saluer à son passage votre illustre président. Permettez-moi donc de boire à la belle France, à tous les chefs qui la dirigent et au plus illustre de ses chefs, M. Thiers. »

La Liberté du 18 publie les détails suivants sur l'exécution, à Satory, des nommés Lolive, Deschamps et Denivelle, condamnés par le conseil de guerre et dont les pourvois ont été rejetés par la commission des grâces :

« A trois heures et demie, ce matin, le directeur de la prison de Noailles annonçait à ces malheureux que leur dernière heure était arrivée. Ils reçurent avec un réel courage la fatale nouvelle, Lolive surtout, qui n'a cessé jusqu'aux derniers moments de causer avec le plus grand sang-froid avec ses gardiens. A quatre heures, les trois condamnés étaient amenés à la prison de la rue Saint-Pierre. Là, ils prirent quelque nourriture; Deschamps but à lui seul trois tasses de café noir et bourra sa pipe qu'il garda jusqu'à Satory et qu'il ne donna au gendarme qu'en descendant de voiture. Deschamps et Denivelle écrivirent chacun deux lettres qu'ils prièrent le directeur de la prison de remettre à leur adresse.

» Les condamnés ne cessèrent de s'entretenir avec le gardien de la prison et l'abbé Follet. A cinq heures et demie, ils montaient avec quelques gendarmes dans trois voitures du train des équipages et étaient amenés à Satory.

» Au moment où le triste cortége ar

politiques, parce que, grâce à l'imagination des agents conservateurs, il paraît qu'on a trouvé un moyen d'éluder en grande partie les effets du *ballot-bill*.

Chaque électeur qui avait promis de voter pour le candidat conservateur avait reçu un *fac simile* du billet de scrutin qui portait une croix marquée à côté du nom de ce candidat. En même temps il avait reçu un imprimé qui lui expliquait la manière dont il devait voter. Dans tout ceci il n'y avait rien d'illégal. Mais dans l'imprimé se trouvait cet avertissement : « Donnez le billet ci-joint à l'agent qui se trouvera à la porte de l'endroit où vous voterez. » Ainsi, si l'électeur était de bonne foi, le fac-similé livré à l'agent était une preuve de la façon dont il votait. Il est clair que ce système fait violence à l'esprit de la loi, mais il n'y a rien dans la loi qui l'empêche d'être mis en pratique. Il est probable que dans la prochaine session du Parlement on tâchera de remédier à cette défectuosité parce que, à moins que l'électeur ne se résigne à mentir, l'intimidation et la corruption peuvent être pratiquées de la sorte aussi parfaitement sous le système actuel que sous le régime passé.

L'élection de Preston, comme vous le savez déjà, a donné la victoire aux conservateurs, mais leur majorité n'a pas été tout à fait aussi grande que dans la dernière élection, et les cabaretiers, presque sans exception, ont voté contre le gouvernement, à cause des nouvelles restrictions qu'on vient d'apporter à la vente des boissons.

M. Lowe, le chancelier de l'échiquier, qui voyage en ce moment en Écosse, a visité hier le port d'Anstruther. Le but principal de sa visite a été d'inspecter les constructions qui se font dans le port, mais il a saisi l'occasion pour discourir sur la loi d'instruction primaire qui a été votée dans la dernière session pour l'Ecosse, et pour démontrer les bienfaits qui pourront en résulter pour les populations.

Hier soir a eu lieu la première séance du congrès convoqué par le conseil fédéraliste de l'Internationale. Ce congrès représente l'opposition au parti de Karl Marx, et il a pour but le renversement du conseil général et de son système de centralisation. Le citoyen Eudes, ancien membre de la Commune de Paris, et le citoyen Landeck étaient présents. M. Landeck a fait un long discours dans lequel il a accusé les chefs de l'Internationale d'un manque total d'énergie révolutionnaire. Même les hommes de la Commune se sont montrés, selon lui, d'une incompétence absolue en cette matière. Ils ne savaient pas faire autre chose que des décrets et de la pose; quand le moment du danger est venu, ils ont été les premiers à s'enfuir. Maintenant dans l'exil, ils ont (toujours selon M. Landeck), établi une aristocratie et se croient au-dessus des simples particuliers, parce qu'ils ont mal gouverné Paris pendant deux mois. Une longue discussion a suivi ce discours. Finalement, la majorité de l'assemblée s'est déclarée énergiquement contre la faction de M. Karl Marx.

Il paraît que le différend entre les garçons boulangers et leurs patrons est en train de s'arranger. Les patrons ont accepté les conditions des ouvriers, et la journée de travail sera de douze heures : elle commencera à quatre heures du matin pour finir à quatre heures de l'après-midi. La seule question qui reste maintenant à arranger est celle du travail du dimanche que les garçons boulangers refusent de continuer.

Londres, 17 septembre.

On lit dans la *Correspondance anglo-française* du 17 :

« Les lauriers cueillis à la Haye par M. Karl Marx et ses fidèles empêchaient les sections séparatistes de l'Internationale de dormir. Il leur fallait, à elles aussi, un congrès. On ne connaissait pas assez les dissensions intestines qui divisent la trop fameuse société; le journal *la Fédération*, organe des fractions mécontentes, n'avait pas assez vilipendé ses adversaires; il fallait à toute force ajouter un peu d'ordure au tas de boue que l'on avait déjà remué. Pour cela on avait besoin d'un congrès et congrès l'on a fait.

» C'est donc hier soir, à huit heures, que le public a été admis dans l'enceinte consacrée pour quatre jours aux travaux des nouveaux sauveurs de la société. La salle dans laquelle M. Bradlaugh a l'habitude de haranguer un auditoire anglais sympathique aux idées démocratiques est située dans une des vieilles rues de la Cité. Elle est vaste et parfaitement organisée pour ces réunions populaires. Hier soir il n'y manquait rien : le drapeau rouge flottait à la tribune, les vastes galeries étaient ouvertes, les banquettes du parterre disposées comme à l'ordinaire; seulement le public était absent.

» L'aspect de cette salle vide était attristant. Une trentaine de délégués, relégués dans un coin, une soixantaine de curieux disséminés, ne faisaient que mettre plus en relief cette solitude. Faute de pouvoir s'entendre sur le choix d'un président, on en a choisi quatre appartenant à des nationalités différentes, et toutes les ambitions ainsi satisfaites, on a passé aux travaux de la séance.

» Vous dire ce qu'on a fait dans les trois heures et demie qui se sont écoulées entre huit heures et onze heures et demie est presque impossible. Le citoyen Landeck, le *dictateur de Marseille*, comme l'appelle le *Daily News*, a pris la parole, et, dans un discours fort long, plein de digressions et de citations, où l'on a vu figurer Luther et Calvin eux-mêmes, il a fait l'historique de la Société internationale et de l'influence qu'elle a exercée sur les événements politiques de ces dernières années. Comme on devait s'y attendre, il a fait rudement le procès à tous les révolutionnaires, les a accusés d'impuissance, de trahison, et il n'a pas épargné ses anciens amis. Nous nous abstenons de citer les noms.

« Quant au citoyen Landeck et à ses amis du moment, il est juste de reconnaître qu'il s'est délivré à lui-même et qu'il leur a libéralement octroyé un brevet irréprochable de civisme et de dévouement. »

M. Karl Markx a adressé au *Daily News* la lettre suivante :

« Monsieur, à mon retour de la Haye, j'apprends que votre journal m'a prêté l'intention de suivre en Amérique le conseil général de la Société internationale. Je dois vous déclarer que j'ai et que j'ai toujours eu l'intention de rester en Angleterre. Il y a déjà plusieurs mois que j'ai déclaré à mes amis de Londres et à mes correspondants sur le continent, mon intention bien arrêtée de ne plus faire partie du conseil général, pas plus que de tout autre corps administratif, mes travaux scientifiques s'y opposant absolument. Quant aux rapports travestis sur les délibérations du congrès de la Haye, insérés dans tous les journaux, la publication officielle des documents originaux suffira pour les réfuter.

» Je suis, monsieur, etc.

» KARL MARKX. »

La vieille prison de Newgate vient encore d'être témoin d'un de ces châtiments qui déshonore notre siècle. Deux condamnés y ont subi la peine du fouet : l'un a reçu 25 coups et l'autre 30. Voici quelques détails. Le premier prisonnier, nommé Duffery, s'est laissé lier sans résistance, et du premier jusqu'au dernier coup, il n'a cessé d'implorer le docteur, pour qu'il mette un terme au châtiment. Lorsqu'il a été délié, son dos, jusqu'à la ceinture n'était qu'une masse de chair sanguinolante et on a dû le transporter dans sa cellule. Le second, Talbout s'est raidi contre la douleur. Le premier coup lui a arraché un grognement sourd, mais les 29 autres l'ont laissé en apparence aussi insensible qu'une statue. Il avait les reins encore plus labourés que ceux de Duffery. La peau avait craqué en plusieurs endroits. Il n'en a pas moins refusé toute assistance des gardiens et il est rentré dans sa cellule avec le même air de défi qu'au moment où il l'avait quittée.

Le shériff sir John Bernett assistait à cette flagellation.

Lundi, à deux heures de l'après-midi, dans les environs de la maison, où il y a environ deux mois, la mère et la fille Squirre furent assassinées en plein jour, sans qu'on ait pu encore découvrir l'auteur de ce crime, s'est accompli un autre drame sanglant, qui probablement coûtera la vie à deux personnes. Une jeune et jolie femme âgée d'environ 22 ans, habitant au n° 9 de North-Port str. La malheureuse recevant, comme la langue anglaise le dit sous une forme pudique, des visites de gentlemen. Il paraît que dimanche une de ses vieilles connaissances vint passer la journée avec elle. Tout paraissait aller au mieux et les deux amoureux se couchèrent sur les onze heures.

Le lendemain matin, à neuf heures, on leur servit à déjeuner au lit. Ils semblaient être dans les meilleurs termes et personne dans la maison ne s'occupant plus d'eux lorsque tout à coup, la propriétaire, qui était à dîner, se lève de table et court à la chambre. Elle croyait avoir entendu l'explosion d'une arme à feu.

Malheureusement, elle ne s'était pas trompée. En arrivant dans la chambre à coucher, le premier objet qui frappa sa vue fut le corps de sa locataire, étendue sur le plancher et baignant dans son sang. Du

voisins étaient aussi accourus au bruit, et ils trouvèrent le jeune homme couché sur le lit la face couverte aussi de sang. On courut chercher le docteur Griffith, et, à son arrivée, il constata que le jeune homme avait une balle logée entre l'os frontal et la cervelle. Quant à la femme elle avait reçu deux blessures. Une balle lui avait traversé la joue et une autre lui avait enlevé une partie de l'œil gauche. Tous les deux étaient dans un état très-dangereux, la femme surtout, que l'on désespère de sauver.

Il résulte de leurs dépositions, car l'un et l'autre avaient conservé la connaissance, que le nommé Auguste Elliot aurait d'abord tiré deux coups de revolver sur sa maîtresse et qu'ensuite il aurait tourné l'arme contre lui-même. On a en effet trouvé sur le lit un révolver tout neuf, dont quatre coups avaient été déchargés. La jalousie est le seul motif qu'on puisse assigner à cet acte de folie. Le meurtrier a refusé de donner son adresse, mais tout fait supposer qu'il appartient à une bonne famille. La finesse des étoffes dont il est habillé et la coupe annoncent plus que l'aisance

Londres, 18 septembre.

Le congrès du conseil fédéral de l'Internationale et de ses sociétés adhérentes a repris ses séances hier soir. M. Landeck, président de la section française, a dirigé les débats. La réunion était peu nombreuse. Les Anglais étaient en évidente minorité.

Le débat a été ouvert par un discours du citoyen Schneider. Il a insisté sur la nécessité de veiller à la politique de l'Internationale, qui est le pouvoir destiné à opérer la délivrance des classes laborieuses. Qu'y a-t-il à faire pour atteindre ce but? Les empires, la royauté, les finances, tout cela est international. Pourquoi les classes de travailleurs ne le seraient-elles pas aussi? Pour le devenir, il faut permettre une grande indépendance locale aux nations chez lesquelles les lois contre l'Internationale sont rigoureuses. Il ne convient pas qu'elles soient exposées à se compromettre par des envois de souscriptions.

Après ce discours une discussion s'est élevée sur une résolution proposée par le citoyen Schneider. Le citoyen Vésinier l'a combattue comme intempestive, ce qui fait qu'elle a été ajournée.

Le citoyen Smith, qui fait l'office de traducteur, a prononcé ensuite un discours en anglais et en français, pour engager fortement les démocrates à participer à tout mouvement, quelque modéré qu'il soit, pourvu qu'il tende au progrès. C'est ainsi que l'association établira son crédit et pourra définitivement convertir au socialisme extrême les libéraux les plus modérés. L'orateur a signalé l'esprit d'exclusion des exilés français au milieu de la société anglaise. Il a recommandé aux sujets des nations diverses de fraterniser davantage afin de mettre judicieusement en commun les bonnes qualités de chaque pays.

Le citoyen Schertzer considère la diversité des langues comme un obstacle à la fraternité des classes ouvrières. Il propose qu'il soit fait un effort pour établir une langue universelle à l'usage de ces classes.

Le citoyen Vésinier est d'avis que le conseil général ayant cessé de vivre, il n'y a pas lieu de discuter ses actes ou sa gestion financière, bien que cet objet figure au programme.

Le citoyen Doby se prononce ouvertement contre cette proposition.

Après une courte discussion la question est mise aux voix et résolue contre le préopinant qui vote seul en sens opposé.

Dans sa séance d'hier soir, M. Schneider, président de la section allemande de l'Internationale, a soumis au vote de la réunion le programme suivant :

» 1° Suffrage universel, égalitaire et direct, vote secret au scrutin, pour le choix des magistrats et des législateurs; droit de vote conféré à tout individu âgé de 20 ans;

2° Abolition de toutes les lois qui empêchent les ouvriers de tous les pays de s'associer librement et ouvertement;

3° Les lois qui régissent le peuple doivent émaner du peuple;

4° Enseignement obligatoire et égalitaire;

5° Abolition des armées permanentes;

6° Abolition de la magistrature actuelle, révision du code pénal, administration gratuite de la justice.

7° Suppression des impôts indirects, établissement de l'impôt progressif sur la propriété ou le revenu.

8° Création d'associations et de sociétés libres entre les producteurs sous la protection de l'Etat, avec liberté de la presse entière et complète, et suppression du droit d'usure, autrement dit, du prélèvement d'impôt sur le capital. »

Le correspondant à Londres du *New-York Herald* a reçu de Bombay, le 17 septembre, la dépêche suivante relative au docteur Livingstone :

« On a reçu à Zanzibar des lettres du docteur Livingstone du 2 juillet. Le célèbre voyageur était toujours à Unyanyembe; il se portait bien et attendait l'arrivée de la seconde expédition de vivres de M. Stanley pour continuer et compléter ses explorations. »

Le différend entre les maîtres boulangers et leurs ouvriers vient d'être réglé à la satisfaction de ces derniers. Les maîtres se sont engagés à ne pas commencer les travaux avant quatre heures du matin. La période de travail a été fixée à douze heures, c'est-à-dire de quatre heures du matin à quatre heures de l'après-midi. En dehors de ce temps, le travail supplémentaire sera payé à raison de neuf pence par heure aux contre-maîtres et de six pence à tous les autres ouvriers.

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

18 *septembre*. — La physionomie de la bourse, à son ouverture, était sans aucune animation, avec une tendance à la baisse sur toutes les valeurs. Ce mouvement de recul n'a fait que s'accentuer davantage dans le cours de la journée, sous le coup des mauvaises nouvelles de la bourse de Paris et de l'inactivité presque complète des transactions. Cet état de choses pourrait bien continuer durant quelques jours encore, les spéculateurs évitant soigneusement de s'engager dans aucune affaire tant que la condition du marché n'aura pas acquis un peu plus de fixité.

Le marché des valeurs publiques étrangères offre surtout un aspect défavorable. Les valeurs baissent sous le coup de ventes considérables et sous l'appréhension de l'élévation du taux de l'escompte. Les fonds anglais suivent le mouvement et les valeurs du gouvernement américain, qui avaient résisté jusqu'ici, ont été entraînées par cet ébranlement générale.

Les actions des chemins de fer anglais sont aussi en baisse; pourtant, à la fin de la bourse, on signalait une reprise d'activité dans ce marché. Néanmoins les prix ne se sont pas relevés.

On a coté : fonds anglais :			
3 p. c. consolidé, au compt..	92 1/8	à	92 1/4
A terme.....	92 1/4	à	92 3/8
3 p. c. réduit et nouveau....	90 3/4	à	90 7/8
4 p. c. de l'Inde.....	104 1/2	à	105 0/0
5 p. c. id.....	110 3/4	à	111 1/4
Rente française :			
3 p. c.....	52 7/8	à	53 1/8
6 p. c. 1870.....	99 3/4	à	100 0/0
5 p. c.....	1 1/4	à	1 1/2
Dito 1872.....	2 1/2	à	2 5/8

La demande d'escompte, soit à la Banque, soit chez les changeurs, a été assez considérable. Mais comme l'argent est rare, les brokers refusent de travailler à moins de 3 1/2 p. c.

NOUVELLES DES PAYS-BAS.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

La Haye, 17 septembre.

Le discours d'ouverture de la session est sobre de promesses. Mais on ne doit pas perdre de vue que le ministère n'a pas encore fait connaissance avec la Chambre, et que la discussion de l'Adresse seulement lui fournira l'occasion de développer son programme politique.

En attendant, nous savons que M. Geertsema a terminé le travail relatif à la modification du cens électoral qui doit servir de base aux élections de juin 1873

Le général de Limburg-Stirum paraît ne pas vouloir attendre que la législature ait adopté un système fixe pour la défense. Il réclamera la suppression du remplacement et de la substitution et demandera un crédit d'environ quatre millions de florins pour achever les fortifications indispensables de la ligne d'Utrecht et d'Amsterdam. On ne pense pas qu'il adopte les vues de son prédécesseur sur le système de défense.

Le ministre des finances ne songe pas à un income-tax; il s'occupe, à ce qu'il paraît, d'une révision du système d'impôts. Le passage le moins important du discours n'est certainement pas celui qui a trait aux Indes occidentales. M. Fransen van de Putte comprend le danger qu'il y aurait à abandonner plus longtemps la colonie de Surinam à son triste sort. Au 1er juillet prochain cessera la surveillance de l'Etat sur les nègres émancipés. Si déjà maintenant ils ne travaillent plus, que ne doit-on attendre d'eux lorsque l'autorité n'aura plus le droit d'intervenir entre les planteurs et les travailleurs? Aussi le ministre des colonies inaugure-t-il ses fonctions en provoquant deux ordonnances royales, accordant des primes élevées à l'importation de travailleurs libres dans la colonie de Surinam.

La seconde Chambre a tenu aujourd'hui une courte séance. Elle a validé les élections de MM. Blussé et van Rees, élus à Deventer et à Rotterdam, en remplacement de MM. Fransen van de Putte et van Delden, devenus ministres, et qui cessent, par conséquent, de faire partie de la Chambre. Ensuite on a procédé à la formation de la liste de trois candidats à présenter au choix du Roi pour la nomination du président. M. Dullart a obtenu au premier scrutin 42 voix sur 73 votants pour la première candidature. Les deux autres candidats ne figurent sur la liste que pour la forme.

Le budget des Indes orientales a été présenté immédiatement et le budget de l'Etat sera présenté à la fin de la semaine. Les dépenses coloniales sont évaluées à près de 105 millions de florins et les voies et moyens à 115 millions. Par conséquent, il y aura un excédant de 10 millions. C'est peu, comparativement aux bonis antérieurs, mais aux Indes comme en Europe, les dépenses vont en augmentant et les recettes restent plus ou moins stationnaires.

De nouvelles grèves d'ouvriers sont constatées à Euschedé et dans quelques autres endroits du Tweuther. Des troupes y ont été envoyées pour empêcher des troubles.

Les nouvelles d'Amsterdam sont très-bonnes. On y craignait des troubles par suite de la suppression de la kermesse.

Le camp de Millingen a été levé. Le commandant en chef a fait publier un ordre du jour fort élogieux pour les officiers et les soldats qui y étaient réunis.

NOUVELLES D'ORIENT.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Constantinople, 13 septembre.

Je vous disais dans ma dernière lettre que Mahmoud pacha avait obstinément refusé de comparaître jeudi par devant le conseil des ministres. Il s'est pourtant exécuté le surlendemain samedi, sur un ordre direct du Sultan dont le grand vizir avait dû réclamer l'intervention. Ce qui a un peu surpris, c'est qu'on l'a vu s'embarquer à Bibek, sur le bateau à vapeur spécialement affecté au service des ministres et faire le trajet jusqu'à Stamboul en compagnie de ceux-là mêmes qui, quelques instants plus tard, allaient le placer sur la sellette. Rien dans son maintien, ni dans ses regards, n'indiquait la gêne que tout autre, dans sa situation, eût naturellement éprouvée. Arrivé à la Sublime Porte, c'est avec les mêmes allures qu'il s'est présenté au conseil des ministres. Répondant à Mid'hat pacha, qui avait commencé par lui reprocher de n'avoir pas tenu compte d'une citation émanée de la Sublime Porte, il a dit qu'il était un peu indisposé jeudi et que l'on aurait pu, d'ailleurs, lui permettre de mettre par écrit les explications qu'on avait à lui demander. Sur l'affaire des cent mille livres, il a essayé de se tirer d'embarras en faisant appel aux souvenirs de ses anciens collègues, présents au conseil, et qui, pour la plupart, selon lui, avaient eu connaissance de l'arrangement particulier intervenu à cet égard entre lui et l'un des contractants de l'emprunt. Mais la question n'était point là. Le conseil des ministres avait-il été appelé à discuter et à consentir le supplément de commission, et le Sultan l'avait-il sanctionné par iradé impérial? Si une pareille gratification, c'est le mot dont se sert Mahmoud, avait été reconnue nécessaire pour assurer la conclusion de l'emprunt, le conseil des ministres y aurait souscrit et le Sultan également. Mais il n'appartenait pas au grand vizir de prendre cent mille livres dans la caisse du trésor et de les donner à un particulier sans dire à personne pourquoi ni comment.

Mis ainsi au pied du mur, Mahmoud pacha a fini par dire qu'il n'avait point le don de la parole et qu'il enverrait au conseil ses réponses par écrit.

Passant ensuite au budget de cette année, le conseil des ministres, par l'organe du grand vizir, a démontré à Mahmoud pacha que ce budget avait été falsifié en connaissance de cause, puisque, en sa qualité de chef du cabinet, il ne pouvait pas ignorer que la situation du trésor, loin de se balancer, se soldait, au contraire par un énorme déficit. Il avait donc trompé le Sultan et le pays et abusé de la crédulité de l'Europe, envers qui, en matière de finances, le gouvernement turc a toujours tenu à se montrer d'une loyauté parfaite.

N'ayant pu tirer de Mahmoud pacha que des réponses incomplètes et évasives sur toutes ces matières, le conseil a dû l'autoriser à donner des explications par écrit sur un questionnaire qui a été rédigé depuis et qui doit lui avoir été remis à l'heure qu'il est. Dès qu'il l'aura rempli et renvoyé à la Sublime Porte, on en fera un rapport au Sultan et l'on procédera contre l'ex-grand vizir à telle mesure qui sera jugée opportune.

La question est maintenant de savoir jusqu'à quel point ces poursuites, s'il y a lieu de les entreprendre contre Mahmoud, seront autorisées par le Sultan. On reconnaît à certains signes que Mahmoud n'a pas perdu les sympathies de S. M. et qu'il se sent lui-même soutenu par le palais. Sa désinvolture de samedi et les airs hautains qu'il ne cesse d'affecter indiquent évidemment qu'il se sait en situation de braver ceux qui se constituent ses juges. S'il en est ainsi, et il y a malheureusement tout lieu de le craindre, nous pouvons nous dire à la veille d'une nouvelle crise ministérielle, car Mid'hat pacha et ses amis politiques du cabinet qui ne font qu'un avec lui, pour faire prévaloir un système de gouvernement rationnel, honnête et réformateur, sont fermement résolus à ne rien céder aux intrigues de palais et aux caprices du maître. Ils estiment qu'ils ont été appelés au pouvoir pour essayer de relever une situation déjà très-compromise et ils ne voudront pas se rendre solidaires d'un état de choses qu'on leur imposerait. Ils laisseront plutôt la place à Mahmoud pacha et à ses ci-devant comparses, si tel est le bon plaisir du Sultan.

C'est Méhémed Djemil pacha, le nouveau ministre des affaires étrangères, qui ira complimenter l'empereur Alexandre au nom du Sultan, à l'arrivée de S. M. Russe en Crimée.

Depuis quelque temps, nous marchons ici d'émission en émission, mais il faut dire aussi qu'elles n'ont pas toutes un égal succès. On sait le *fiasco* du dernier emprunt turc et de la Compagnie du tunnel de Galata. A l'heure où je vous écris, la souscription aux obligations du chemin de fer de Roumélie est ouverte, mais elle ne fait pas grand bruit, ce qui indique qu'elle donnera aussi des résultats très-incomplets. Le public commence à se blaser sur toutes ces affaires qui se reproduisent, d'ailleurs, un peu trop fréquemment. Dans l'espace d'un mois et demi, nous avons eu ici quatre émissions. C'est assurément plus que n'en peut supporter notre marché, qui n'a pas eu trop à se louer déjà de certaines spéculations qui lui ont été présentées.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

PARIS, *jeudi*, 19 *septembre*.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate les résultats suivants :

Augmentation : Sur l'encaisse, 500,000 fr.; sur les avances, lingots, 100,000 fr.; sur la circulation des billets, 1,000,000 de fr.; sur le compte du trésor, 38,400,000 fr. — Diminution : Sur le portefeuille, 16,500,000 fr.; sur les comptes courants 52,600,000 fr.

PARIS, *jeudi*, 10 *septembre*.

M. Thiers est revenu à 5 heures et demie du soir. Il a été très-acclamé sur son parcours à Pontlévêque, Lisieux, Evreux et surtout à son arrivée à Paris.

Angleterre.

LONDRES, *jeudi*, 19 *septembre*.

Le *Times* critique l'arrestation de M. E. About et déclare que c'est une erreur que le gouvernement allemand doit s'empresser de désavouer et de réparer.

Aujourd'hui a eu lieu la troisième séance du congrès des fédéralistes communistes pour arriver à la formation de l'Internationale.

LONDRES, *jeudi*, 19 *septembre*.

Musurus pacha, avec sa famille, est parti hier pour Constantinople, en passant par Paris et Vienne.

Le comité du *stock-exchange* a résolu d'accorder la négociation du nouvel emprunt turc, mais il réserve la question de sa cote officielle.

LONDRES, *jeudi*, 19 *septembre*.

Le *Times*, dans son édition du soir, publie le télégramme suivant :

« Constantinople, 18 septembre.

» Une lettre de la Porte au prince Charles, relative à l'arrestation du vice-consul grec à Ibraïla, exprime l'espoir que pleine satisfaction sera donnée aux parties intéressées et que les autorités roumaines ne manqueront pas à l'avenir de respecter les firmans reçus par les consuls de la cour suzeraine. »

Europe centrale.

MUNICH, *mercredi*, 18 *septembre*.

Le *Courrier bavarois* dit tenir d'une source bien renseignée que hier M. Gasser aurait entretenu le Roi sur les personnes qu'il proposerait pour le nouveau cabinet et avec lesquelles il entrerait en négociations définitives si Sa Majesté donne son approbation à ce choix.

Le même journal confirme que M. Auers serait désigné pour le ministère des cultes.

MUNICH, *jeudi*, 19 *septembre*.

M. Gasser a présenté au Roi la liste ministérielle suivante :

MM. Lerchenfeld, intérieur; Lob Kovitz, finances; Auer, cultes.

Pour les portefeuilles de la justice et de la guerre, M. Gasser a soumis plusieurs personnages au choix du Roi.

VIENNE, *mercredi*, 18 *septembre*.

On annonce de bonne source que la nouvelle publiée de nouveau par les journaux qu'une circulaire sur l'entrevue des empereurs serait en préparation, est dénuée de tout fondement.

BERLIN, *jeudi*, 19 *septembre*.

Le prince de Bismarck est parti aujourd'hui pour Varzin.

Pays du Nord.

MALMOE, *mercredi*, 18 *septembre*.

Le roi de Suède, revenu des eaux d'Aix-la-Chapelle, se trouve ici; Sa Majesté est dans un état de prostration continuelle qui l'a obligée hier de garder le lit.

Les autres symptômes restent sans changement; la dernière nuit a été assez calme.

MALMOE, *jeudi*, 19 *septembre*.

Le roi de Suède est mort hier soir quelques minutes après neuf heures.

Italie.

ROME, *mercredi*, 18 *septembre*.

Répondant aux assertions de journaux ultramontains qui parlent d'un dissentiment ou de négociations avec la France, relativement au retour de M. Fournier, et de la question des corporations religieuses, l'*Opinione* dit que le retour de M. Fournier ne peut pas faire l'objet de communications; on sait qu'il était parti pour quelques jours seulement. L'*Opinione* ajoute que le gouvernement français refuse d'intervenir, quoique beaucoup de catholiques le demandent, soutenant que les biens religieux sont la garantie de deux emprunts pontificaux.

MADRID, *jeudi*, 19 *septembre*.

Les obsèques de M. Blondeel, ministre de Belgique à Madrid, ont eu lieu avec les plus grands honneurs. Le chef de la maison militaire du Roi, plusieurs hauts fonctionnaires, le ministre d'Etat et le président des Cortès y assistaient.

Russie.

ST-PÉTERSBOURG, *mardi*, 17 *septembre*.

Change sur Londres, 32 13/16; id. Hambourg, 29 17/32; id. Amsterdam, 164 1/2; id. Paris, 349 0/0; Lots russes 1864, 152 1/2; id. 1866, 149 1/2; Impériales, 612 0/0; Actions chemins de fer russes, 140 0/0.

Outre-Mer.

NEW-YORK, *mercredi*, 18 *septembre*.

La convention de Pittsburg a nommé le général Logan président.

Une lettre de huit cents anciens soldats de l'armée confédérée déclare que la guerre dans le Sud est due au parti démocratique. Elle exprime le désir de la paix et accepte les résultats de la guerre. Elle repousse M. Greeley et promet d'appuyer M. Grant.

Le steamer *Strasbourg* est arrivé.

NEW-YORK, *jeudi*, 19 *septembre*.

M. Greeley, qui fait un tour dans l'Ouest, prononce souvent des discours devant de nombreux auditeurs; il conseille la réconciliation et l'abandon des liens des vieux partis. Il se déclare contraire à une complète amnistie.

NEW-YORK, *mercredi*, 18 *septembre*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 114 0/0; plus haut prix, 114 1/2; plus bas, 114 0/0; change en or sur Londres, 107 3/4; id. sur Paris, 533 3/4; 5/20 bons américains (1885), 114 5/8; 5 p. c. id. (1871), 111 1/4; actions du chemin de fer illinois, 138 0/0; id. Erié, 52 1/4; Chicago, 89 1/2; Central Pacific, 100 0/0; Union Pacifique, 00 0/0; coton, 20 1/8.

WASHINGTON, *mercredi*, 18 *septembre*.

M. Boutwell a ordonné la vente de cinq millions d'or et l'achat de trois millions en bonds pendant le mois d'octobre.

Bulletin des bourses.

PARIS, 19 *septembre*. — Emprunt 1872, 87-50. — Emprunt 1871, 84-55 0/0. — Rente 3 p. c., 54-32 0/0. — Crédit mob. franç., 462 00. — Crédit mob. esp., 502-00. — 5 p. c. Italien, 68-40 0/0. — Cons. turcs, 5 p. c., 53-10. — Société Générale, 593-00. — Ch. de fer autrich., 771-00. — Ottomans nouv., 327-00. — Ch. de fer lombards, 492-00. — Id. hongrois, 000-00. — Id. Luxembourg, 000-00. — Nord Espagne, 000 0/0. — Transatlantiques, 000 0/0. — Espagne ext., 00 0/0. — 6 p. c. américains, 1882, 107 0/0. — Lots Paris, 1871, 251 0/0. — Banque de l'Union franco-belge, 000 0/0. — Banque de France, 4,125. — Banq. franco-hollandaise, 560. — Change sur Londres, 25-56 0/0. — Id. sur Amsterdam, 210 7/8 — Id. sur Hambourg, 187 1/2 — Id. sur Anvers, 1/2 prime.

PARIS, 19 *septembre*. — Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 94-75; id. à livrer, s/octobre, 94-75; nov.-décemb., 95-50; 4 premiers mois 1873, 97-50; huile de lin courant mois, 102-00; nov.-décemb., 99-00; 4 premiers mois, 99-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 72-50; nov.-déc., 64-75; 4 mois novembre, 64-00.

AMSTERDAM, 19 *septembre*. — Aut. rente pap. mai, 59 3/16. — Id argent, janv., 63 15/16. — Lots autr. (1860), 571 0/0. — Id. (1864), 157 1/2. — Lots hongr. (1870), 115 1/4 — Consolidés turcs (1865), 51 1/16. — 5/20 bons américains (1882), 98 0/0. — Espagne intér. 25 3/4. — Id. extér. (1869), 30 0/0. — Pays-Bas, 2 1/2, 55 3/16. — Ottoman, 454 0/0. — Pérou, 74 1/16. — Portugais, 41 1/16. — Empr. franç. 1872, 79 0/0. — Changes : Londres, 00-00 0/0; Paris, 56 9/16; Hambourg, 00 0/0; Francfort, 100 3/4.

LONDRES, 19 *septembre*. — Consol. angl. 92 1/4 à 92 3/8. — 5/20 bons amér. 1882 92 3/8 à 92 5/8. — Chem. de fer Illinois, act. 000 0/0 à 000 0/0. — Id. Erié, act. 38 3/8 à 39 5/8. — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 51 5/8 à 51 3/4. — Id., 1869, 63 3/8 à 63 5/8 — Espagnol, 1869, 29 5/8 à 29 7/8. — 5 p. c. italien, 66 1/2 à 66 3/4. — Chem. de fer : Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. — Rotterdam-Anvers, 25 1/2 à 00 0/0. — Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Luxembourg 17 1/4 à 00 0/0. — Lombards 19 0/0 à 19 1/4. — 5 p. c. français, 1 0/0 à 0 0/0. — 5 p. c. amér., 1871, 00 0/0 à 00 0/0. — Pérou, 74 1/2 à 74 3/4. — Change : sur Paris, 00-00; sur Hambourg, 00-00 0/0; sur Anvers, 00-00. — Rente française, 00 0/0 à 00 0/0. — Rente autr. argent, 64 0/0 à 00 0/0; id. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Nouvel emprunt, 2 5/8 à 2 3/4.

LIVERPOOL, 19 *septembre*. — *Cotons*. — Clôture : Marché lourd.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 12,000 b., dont 4,000 pour la spéculation et l'exportation.

Middling upland, 9 11/16; id. Orléans, 10.

NEW-YORK, 18 *septembre*. — Les recettes de coton de ce jour s'élèvent à 7,000 balles.

BERLIN, 20 *sept*. — Autrich. rente pap., 59 3/4. — Id. argent, 64 1/2. — Lots autr., 1860, 94 5/8. — Id. 1864, 90 0/0. — Créd. mob. aut., 203 1/8. — Chem. de fer aut. 291 0/0. — Id. Lombard 127 0/0 — Turcs, 1865. 50 7/8. — 5 p. c. Italiens 66 1/2. — 5/20 bons amér. 1882, 96 1/2. — Actions Banq. centr. anvers., 113 0/0. — Change : Amsterdam 139 3/8. — Paris, 79 1/12. — Londres 6-20 7/8. — Belgique 79 1/12. — Vienne 90 0/0. — Saint-Pétersbourg, 89 5/8.

BERLIN, 20 *septembre*. — Seigle, septembre, 53 3/4; sept.-oct., 54 3/4. — Froment, septembre, 82 3/8; sept.-oct., 82 3/8. — Huile de colza, sept., 23 1/2; sept.-oct., 23 1/2; avril-mai, 24 7/12.

MADRID, 18 *septembre*. — Intérieur, 27-40. — Extérieur, 32-00.

Bourses du jour. — Cours d'ouverture

DU 19.

FRANCFORT. — Emp. nat. autric. 00 0/0. — Id. rente argent. 64 3/4. — Id. papier 00 0/0. — Lots autrich. (1860) 00 0/0. — Id. (1864) 00 0/0. — Crédit mobilier autr. 354 0/0. — 5/20 Bons américains. (1882) 96 0/0. — Ch. de fer autr. 352 0/0. — Id. lombards 223 0/0. — Rente franç. 00 0/0. — Emprunt id. 00 0/0. — Nouvel emprunt, 00 0/0. — Turcs, 51 1/4.

VIENNE. — Crédit mob. autr., 332-50. — Lots autr. (1860), 103-75. — Id. (1864), 144-00. — Autriche, rente papier, 65-75. — Banque de Bruxelles, 000 0/0. — Napoléons d'or, 8-77 1/2.

TRIBUNAUX.

La chambre des vacations de la cour d'appel de Bruxelles, faisant le service des mises en accusation, vient de renvoyer devant les assises du Brabant les nommés Edouard de Busscher, âgé de 29 ans, cultivateur, né et demeurant à Bael, et Pierre-Albert Peeters, âgé de 30 ans, dit Bertje Merchse, colporteur, né à Bael, demeurant à Liége, accusés : A tous deux d'avoir à Betecom, le 11 août 1872, tenté de commettre un assassinat sur la personne de Félix Debusscher; le premier, tout au moins d'avoir coopéré à l'exécution de cette tentative; *B* tous deux d'avoir, à Betecom, à la même date, commis une tentative de meurtre sur la personne de François Vanden Eynde; *C* tous deux d'avoir, à Betecom, également à la même date, commis une tentative de meurtre sur la personne de Louis Beckx. Enfin, tous deux sont, en outre, prévenus de port d'armes prohibées.

Etat civil de Bruxelles.

MARIAGES DU 18. — Bauwens, employé, rue du Pont-Neuf, et Dechamps, même rue. — Melan, propriétaire, impasse Canivet, et Ost, rue Haute. — Hanicq, entrepreneur, rue Saint-Ghislain, et Jaspar, négociante, rue de la Verdure. — Dedecker, gantier, à Ixelles, et Meunier, gantière, Grand'Place. — Vanweers, coiffeur, rue Haute, et Pickarts, demoiselle de magasin, rue de la Montagne. — Synave, charcutier, à Molenbeek-Saint-Jean, et Wauters, cuisinière, boulevard d'Anvers.

DÉCÈS, *déclarations du* 18. — T'Kint, 78 ans, veuf Deridder, Vieux-Marché-aux-Grains. — Bellers, pensionné, veuf Verbist, rue de la Querelle. — Vanthienen, repasseuse, 18 ans, impasse des Chartreux. — Lippens, jardinier, 52 ans, époux Verhezen, rue Haute. — Vandenbosch, peintre, 60 ans; époux Boon, rue Haute. — Hellemans, rentier, 71 ans, veuf Vanberckelaer, r

SPA (BELGIQUE) — SAISON DES EAUX 1872

(DERNIÈRE ANNÉE DE L'EXPLOITATION DES JEUX)

La saison commence le 1er mai et finira le 31 octobre. — Pendant la saison, Bals ou Soirées dansantes dans les beaux Salons de la *REDOUTE*, Musique deux fois par jour, Spectacles, Fêtes et Concerts champêtres, Illumination de promenade, *Courses de Chevaux*. Convois de chemin de fer plusieurs fois par jour pour toutes les directions.

SAISON D'ÉTE 1872

BAINS DE HOMBOURG

PRES FRANCFORT-SUR-MEIN.

SAISON D'ÉTÉ 1872

Les **Eaux salines** et **muriatiques de Hombourg** sont recommandées par les plus célèbres médecins comme un remède efficace contre les maladies de l'estomac, des intestins et du foie.

L'**Établissement des Bains** comprend le **service hydrothérapique**, les **Bains et Douches de gaz acide carbonique**, les **Bains salins avec addition d'eaux-mères**, la **cure de petit-lait**.

Le calme, la fraîcheur du pays, l'air vif et pur des montagnes, la variété des excursions et des promenades, tout concourt au rétablissement de la santé.

Le **KURSAAL** réunit, dans son enceinte, les **SALONS de CONVERSATION** et de **LECTURE**, la **GRANDE SALLE de BAL et de CONCERT**, le **Restaurant**, tenu par **CHEVET** de Paris, et le **GRAND CAFÉ**, contenant plusieurs billards.

Toute l'année, à **Hombourg**, on joue le **Trente et Quarante** avec le **demi-refait**, et la **Boulette** avec **un seul zéro**.

L'excellent **Orchestre**, dirigé par le maître de chapelle **Garbé**, se fait entendre trois fois par jour : le matin, aux Sources ; à midi et le soir, dans les Jardins du Kursaal. — **Réunions dansantes, MAGNIFIQUE THÉATRE**, chef-d'œuvre de bon goût, de confort et d'élégance. — Pendant la haute saison, **Opéra italien** avec Mmes **Adelina Patti, Scalchi**, MM. **Stagno, Verger**, etc.; deux représentations par semaine.

Les familles étrangères trouvent à **Hombourg** un grand nombre de **Villas** et d'**Hôtels meublés** avec le luxe le plus confortable.

Station télégraphique.

On se rend de **Bruxelles** à **Hombourg** par le chemin de fer en douze heures, en passant par **Cologne, Mayence** et **Francfort**.

De **Francfort** à **Hombourg**, le trajet se fait en chemin de fer en une demi-heure. — Il y a neuf convois par jour, aller et retour.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD.

Le mercredi 25 septembre 1872, à 10 heures du matin, aura lieu chez M. S. Lambert, 18, rue Neuve, à Bruxelles, le tirage au sort de **406** obligations Chemin de fer du Nord (émission belge) remboursables le 1er novembre 1872. 3197

A LOUER bel Appartement au premier, rue Verte, 69. Maison tranquille, avec jardin.)

A LOUER *Appartement* garni, rue aux Choux, 36, près la place des Martyrs.

SAXON VALAIS SUISSE.

GRAND HOTEL des BAINS et CASINO, OUVERTS toute l'année. **EAU BROMOIODURÉE** célèbre, Bains — Douches — Bains de vapeur — Salle d'inhalation. Mêmes distractions qu'à **HOMBOURG** et **BADE**. 96

A. PALLONES, Professeur d'italien d'espagnol et de portugais, *Ixelles, rue Caroly*, 32.

HOTEL DE LA PAIX. BERLIN. *Taubenstrasse, au coin de la Friedrichstrasse situé au centre de la capitale.* **Tout près des Linden.**

Immeubles en Belgique.

A LOUER PRÉSENTEMENT UN

GRAND ET BEL HOTEL

RICHEMENT MEUBLÉ

situé à Bruxelles, au Boulevard.

S'adresser en l'étude du notaire MARTROYE, à Bruxelles, rue de Ruysbroeck, 11. 3288

Immeubles en Hollande.

DOMAINE SEIGNEURIAL DE BURGST,

situé à Prinsenhage lez-Breda (Hollande).

Le notaire K.-H. BODE, à Prinsenhage lez-Breda, vendra, vendredi 4 octobre 1872, adjudication préparatoire, et lundi 14 octobre suivant adjudication définitive, chaque fois à midi, à la salle de la Grande Société, au marché de Breda :

Le domaine seigneurial de Burgst, avec grande et belle maison et les dépendances complètes, très-beau parc, jardins potagers et fruitiers, les droits de titre et des armoiries du domaine et ceux de chasse et de pêche sur une très-grande étendue de terres contiguës, en outre une belle et bonne ferme avec terres labourables et prairies, allées et promenades, bois et futaies plantés de chênes, hêtres, pins et autres arbres de grande dimension et valeur.

Le tout, mesurant environ 51 hectares, est dans un état parfait relié à la grande route communale et à la station du chemin de fer, à une distance d'un quart de lieue par une belle chaussée de briques. On mettra le domaine en 7 parties. 3203

Société anonyme des Hauts-Fourneaux et de Monceau-sur-Sambre.

AVIS.

Le conseil d'administration de la Société anonyme des Hauts-Fourneaux de Monceau a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le premier dividende de l'exercice 1872, fixé à fr. 25, par coupure d'action de fr. 500, sera payé à l'échéance le 1er octobre prochain, à Bruxelles, à la Banque de Belgique, et à Paris chez MM. Hottinguer, banquiers.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES GALERIES SAINT-HUBERT.

Le conseil d'administration de la Société a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'a semblé annuelle se réunira, conformément aux statuts, le 21 octobre prochain, à midi, au siége de la Société, Galerie du Roi, n° 5.

A partir du jour de la réunion, les comptes de l'exercice 1871-1872 et les rapports qui s'y rattachent seront déposés, pendant vingt jours, au siége social, à l'inspection de MM. les actionnaires.

Bruxelles, le 19 septembre 1872.

Pour le conseil d'administration :
Le directeur, membre de ce conseil,
J.-A. DE MOT.

3293

SOCIÉTÉ ANONYME DE VEZIN-AULNOYE.

Assemblée générale ordinaire.

MM. les actionnaires de la Société de Vezin-Aulnoye sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 28 septembre prochain, à midi, à *l'hôtel de l'Aigle noir*, à Huy, à l'effet de prendre connaissance du bilan, d'entendre les rapports des conseils, de procéder à la nomination d'un administrateur et d'un commissaire, et d'opérer le tirage des obligations à rembourser en 1873.

Pour être admis à cette assemblée, MM. les actionnaires devront se conformer à l'art. 35 des statuts modifiés (art. 38 des statuts primitifs).

Les comptes et le bilan de l'exercice 1871-1872 seront déposés, au siége social, à l'inspection de MM. les actionnaires, conformément à l'art. 27 des statuts.

Huy, le 28 août 1872.

Par ordre du conseil d'administration :
L'administrateur délégué,
JOSEPH SEPULCHRE.

3112

NOUVELLES MÉLODIES

DE

CH. GOUNOD.

MA BELLE AMIE EST MORTE.
LE PAYS BIENHEUREUX.
HEUREUX SERA LE JOUR.
LA FAUVETTE.
The Worker (L'OUVRIER).
O happy home (Ô HEUREUSE DEMEURE).
BIONDINA.
MIGNONNE, VOICI L'AVRIL
Little Celandine (Duetto).
The Message of the Breeze (Duetto)
LE MESSAGE DE LA BRISE,
etc., etc., etc.

Goddard et Co, éditeurs, 4, Argyll Place, Regent street, Londres.

FABRIQUE DE CHAISES et MEUBLES.
BOIS RECOUVERT.

E. MINART,

Actuellement, 20, rue des Chartreux,

BRUXELLES.

Fournitures pour tapissiers, ébénisterie et ameublements; tapis, étoffes, velours, reps, quincaillerie, crins, laines, duvets, etc. 3206

ÉCOLE PROFESSIONNELLE POUR JEUNES FILLES.

Rue du Marais, n° 94.

Leçons de commerce, de confection, de lingerie, de dessin industriel, de fleurs artificielles, de peinture sur porcelaine.

Cours de Dessin
pour
FEMMES.

LE JOURNAL OFFICIEL
DE LA
COMMUNE DE PARIS.

SEULE COLLECTION ORIGINALE ET COMPLÈTE DU 20 MARS AU 24 MAI 1871.

Prix : QUINZE FRANCS au lieu de CENT FRANCS.

Pour les provinces belges et les pays étrangers, PORT EN SUS.)

Tout abonné de l'*Indépendance belge* peut faire retirer dans nos bureaux, au prix de QUINZE FRANCS ci-dessus mentionné, cette collection unique présentant un égal intérêt au triple point de vue politique, historique et bibliographique. PORT EN SUS pour les provinces et l'étranger.

L'EXPÉDITION D'ANNONCES
(OFFICE DE PUBLICITÉ)

HAASENSTEIN ET VOGLER,

à FRANCFORT-SUR-MEIN,

Et ses succursales, *sous la même raison sociale :* à Bâle, Berlin, Breslau, Chemnitz, Cologne, Dresde, Erfurt, Genève, Hambourg, Lausanne, Leipzig, Lubeck, Metz, Munich, Nuremberg, Prague, Stuttgart, Saint-Gall, Vienne, Zurich.

Sont chargées exclusivement de recevoir, pour *l'Indépendance belge*, toutes les insertions : articles, réclames et annonces, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse, aux conditions ordinaires du tarif, sans autres frais.

Elles soignent également la traduction, l'envoi des numéros justificatifs, et l'encaissement des frais pour les insertions faites.

Elles se chargent aussi de *l'insertion des annonces* dans toutes les feuilles des États de l'empire allemand et des pays étrangers *aux prix originaux*, sans frais supplémentaires. Discrétion absolue.

N. B. — Il suffit de l'envoi d'une seule copie pour les divers journaux dans lesquels on désire faire des insertions.

GRANDE VENTE DE VINS.

7,000 bouteilles

des années : 1789, 1805, 1811, 1820, 1822, 1823, 1832, 1840, 1842, 1844, 1846, 1847, 1848, 1852, 1857, 1858, etc.

L'huissier VICTOR RENS, de résidence à Grammont, procédera, à la requête des curateurs de la faillite P. Spitaels, à la vente publique de tous les vins, composant la cave du château l'Ilof-ten-Broeke, à Onkerzele-lez-Grammont, le lundi 23 septembre 1872 et jours suivants, à 10 heures du matin.

Le château est situé à quelques minutes des stations de Moerbeke et de Grammont.

Tous les vins pourront être dégustés au susdit château, où la vente se fera aux conditions suivantes :

La vente se fait au comptant avec augmentation de 10 p. c. pour frais.

Il sera payé fr. 1-25 pour panier et emballage.

AVIS.

Le Conseil général d'administration des hospices et secours de la ville de Bruxelles aura à pourvoir à la nomination de deux médecins des pauvres.

Les docteurs en médecine, chirurgie et accouchements devront adresser les demandes en obtention de ces places, avec pièces à l'appui, avant le 1er octobre prochain, au secrétariat de l'administration, boulevard du Jardin botanique.

Ils pourront se renseigner au dit local, tous les jours non fériés, de dix heures du matin à deux heures de relevée, relativement aux avantages attachés à ces fonctions. 3203

MENTON HOTEL DU PAVILLON (Prince de Galles)

(Station hivernale 1872-73). Maison de 1er ordre, située en face de la mer, quartier Carnolès. Bains à l'hôtel. Omnibus à tous les trains. Equipages à l'hôtel.

DÉPOSITAIRES !!

On demande des **Dépositaires** ou représentants, dans *tous les pays*, pour vendre la **Bronzagine**, ou liquide sans égal pour vernir les fusils à damas. Conditions très-avantageuses. — Ecrire à la Pharmacie du parvis Ste-Gudule, Bruxelles. 3292

LIGNE RÉGULIÈRE
ENTRE
ANVERS ET HAMBOURG

URANIA, capitaine WITT.
VENUS, » WITT.

PARTANT TOUS LES SAMEDIS AU SOIR.
alternativement l'un de Hambourg et l'autre d'Anvers

PRIX DU PASSAGE :

Passagers d'Anvers à Hambourg, 1re cabine, sans nourriture	fr. 40
Enfants au-dessous de 10 ans moitié prix.	
2me cabine en entrepont, nourriture comprise	» 35
Voitures à quatre roues	P.-B. fl. 50
» à deux roues	» » 30
Un cheval, sans nourriture	» » 36
Un chien, » »	» » 5

S'adresser pour plus amples informations à
441 VAN DEN BERGH fils.

AVIS IMPORTANT

NAVIGATION RÉGULIÈRE
entre
ANVERS ET LONDRES
ET VICE VERSA.

Grande réduction du prix de passage.

Par les magnifiques steamers de 1re classe :

Enterprise, cap. TARGETT, partant d'Anvers tous les *Mercredis soir*.

Nestor, capitaine BEARMAN, partant d'Anvers tous les *Samedis soir*.

PRIX DES PLACES :

1re cabine, billet simple.... **10** shill., fr. **12-50**
Aller et retour, billet valable pour un mois..... **15** » » **18-75**

Pour plus amples informations, s'adresser à Anvers à MM. MARQUER frères et Ce, armateurs, rue St-Paul, 7, et à Londres à MM. HOFMAN SCHENK et Ce, 4, Vine street Minories. 2351

ALLEMAGNE. Stuttgard, 16, Calnerstrasse. Les étrangers qui savent un peu de français apprennent en un an l'allemand (succès garanti) dans la pension du prof. de sciences exactes. 3166 *Maysenhoelder.*

La Terre d'Infusoires (Kieselguhr), servant pour la fabrication de la dynamite, de l'outremer, etc., se vend chez REFARDT et Ce, *Braunschweig* (Allemagne), propriétaires des mines de la *Terre d'Infusoires*. 3131

Une DEMOISELLE sans parents, assez instruite, d'une position indépendante, désire se placer comme dame de compagnie dans une famille aisée et de bonne société. Elle tient plus aux égards qu'aux appointements.

S'ad. par lettres affranchies sous les init. V. E. à *Muller frères, libraires, à Maestricht.* 3290

ON DEMANDE de suite un bailleur de fonds pour 15 à 20,000 fr., affaire de toute sécurité.

Ecr., poste restante, à M. Constant, Bruxelles.

Les personnes désireuses d'obtenir les titres et docteur ou bachelier, comme professeurs, chimistes, dentistes, étudiants, musiciens, artistes, auteurs de philosophes, peuvent s'adresser à Médicus, 46, rue du Roi, Jersey (Angleterre). 3031

GOUVERNANTE.

Une DEMOISELLE de bonne famille, qui a été élevée en Allemagne dans l'une des meilleures institutions de ce pays, désire se placer comme gouvernante de une ou deux jeunes enfants. Elle peut enseigner les trois langues, l'histoire, la géographie, la musique, etc. S'adresser, 62, rue Rempart-des-Moines, à Bruxelles. 3235

CREVASSES DU SEIN.

Guérison par le *topique Engel*, à la pharmacie de CH. DELACRE, à Bruxelles. Fr. 1-50 le flacon.

A dose purgative on les prend en se couchant. — PILULES VÉGÉTALES CAUVIN PURGATIVES ET DÉPURATIVES 55 Bd Sébastopol — CONSTIPATION, Migraines, Aigreurs, Glaires, Bile, Vertiges, Bourdonnements d'oreilles, Maux de tête, Lenteurs de digestion, Rétablit et entretient la SANTÉ — RHUMATISMES, Asthmes, Névralgies, Dartres, etc. — Pour éviter la contrefaçon exiger la boîte carton dans une boîte fer blanc — SUR CHAQUE PILULE CAUVIN A PARIS — Se trouvent en tous lieux — A dose rafraîchissante dépurative en mangeant.

CURES D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Traitement rationnel diététique des douleurs du bas-ventre, des affections névralgiques, de la moelle épinière, sexuelles et cutanées, maladies de femmes, goutte et rhumatisme. — Pour plus amples renseignements, consulter les écrits du Dr STEINBACHER, qui ont acquis une renommée européenne, ainsi que les prospectus délivrés gratis au

Steinbacher'sche Naturheilanstalt, à Brunnthal (Munich).

3287

POMMADE TANNIQUE recommandée pr les médecins pour rendre aux CHEVEUX BLANCS leur couleur primitive (broche fe) Paris FILLIOL et ANDOUQUE, 49, r. Vivienne.

Médaille de la Société des Sciences industr. de Paris

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MÉLANGÉNÈRE

TEINTURE PAR EXCELLENCE

de DICQUEMARE aîné, de Rouen.

Pour teindre **à la minute, en toutes nuances**, les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. — Cette teinture est **supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.** — *Fabrique à Rouen*, place de l'Hôtel-de-Ville, 47. — DÉPÔT à Bruxelles, *pour la vente en gros*, chez M. FREY, rue de l'Escalier, 14, *et chez tous les principaux Coiffeurs et Parfumeurs.*

Prix : 6, 12 et 15 fr.

BOURSE DE BRUXELLES DU 19 SEPTEMBRE.

Emp. 4 1/2 p. c.	102 60	Ch. fer plat. de Herve.	470 50 P.
— 4 p. c. 1871.	— —	BANQUES, GAINTS.	
— 3 p. c. 1838.	— —	Act. Banque Nationale	3400 —
— 2 1/2 p. c. 1844.	— —	— Société Générale.	— —
Créd. comm. 4 1/2 p. c.	102 90 P	— — capital	1175 — P.
— 5 p. c. 1861	94 75 A	— — réserve	2750 — P
— 4 p. c. 1868	98 50	— Banque Belgique.	170 75 —
C. fonc. 5 p. 1/2 1842	98 50	— — Bruxelles	597 50
— 3 p. c.	70 50 A.	— — d'Anvers.	— —
Emp. de la province.	101 25	— — C. hypothécaire	— —
Emp. de la ville 1855.	98 —	— Mutualité indust.	912 50
— 1856.	— —	— Réunies.	657 50
— 1865.	98 75	— Soc. Immobilière	557 50 A.
— 1867.	106 —	— — d'Anvers	— —
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	— —	B. de l'Union, libérées	— —
Ville de Liége, 3 1/2 p. c.	— —	non lib.	1295 — A.
— — 5 p. c. 1860.	— —	B. belge du com. et ind.	522 50 P.
— — 1865.	— —	Banq. des trav. publics	725 — A.
— d'Anvers 1859.	— —	Cert. liq. Banq. Gén.	28 — P
— — 1867.	101 75	Crédit liégeois.	415 — P.
— de Gand 1868.	— —	Banque de Tournai.	— —
— d'Ostende.	— —	B. de Crédit comm.	— —
OBLIGATIONS.		Banque de Flandre.	— —
H. et E.-Flémalle, remb.	— —	Compoir général.	525 — A.
Bassins houilliers remb.	— —	CHEM. DE FER.	
Anvers-Gand.	328 — P.	H. et Bas-Flénu, cap.	— —
Sambre-et-Meuse.	852 — P	Anvers-Gand.	500 —
— act. priv.	— —	Jurbise.	395 — P
Namur-Liége, anciens.	— —	Sambre-et-Meuse.	— —
— privilégiés.	— —	Est-Belge.	465 — P.
— 1855.	331 —	Dendre-et-Waes.	1270 —
— 1859.	326 —	Flandre occidentale.	— —
Nord-Belge.	309 —	Anvers-Rotterdam.	68 — P
Dendre-Waes.	1015 —	— nouv. cum.	665 —
Flandre occidentale.	— —	Pepinster-Spa.	685 — A.
— 2e émis.	302 — A	Turnhout.	555 — P
Anvers-Rotterdam.	318 — P.	Luxembourg.	— —
Pepinster-Spa.	— —	— privilégié	463 — A.
Meus-Hasselt, actions	860 — P.	Chimai.	— —
— obligat.	— —	Couvin.	225 —
Grand-Luxembourg.	483 —	Lichtervelde-Furnes.	— —
Chimai.	188 —	Secleo-Gand.	— —
Centre.	277 —	Blankenberghe Bruges	— —
Hainaut-Flandre, anc.	265 50	Nord de la Belgique.	— —
— nvlle, 2e p.	85 — A	Liége-Maestricht.	— —
3 1/2 p. c.	— —	Liége-Soix-Limbourg.	— —
Jonction du Midi 4 p. c.	— —	Bruxelles-Calais, div.	243 — P
— 3 p. c.	296 — P.	Braine-le-Cte-Courtrai	— —
Secleo-Gand.	285 — P	Tamines.	— —
Nord de Belgique.	— —	Gand à Terneuzen.	— —
Liége-Maestricht.	— —	Braine-le-Cte Gand priv.	— —
Tongres à Bilsen.	— —	non priv.	925 — P
Est-Belge, 3 p. c.	309 — P.	Lokeren.	— —
Bleankenberghe Bruges	235 — A	Manage à Piéton.	— —
Liége-Limbourg, 3 p. c.	— —	Jonction de l'Est.	85 — P
— 5 p. c.	296 — P.	Bass. houill. act. de div.	— —
Secleo-Bruges.	232 — P.	Soc. génér. d'exploit.	— —
Bruxelles-Calais, priv.	308 — P.	Canal de Rosmyk.	— —
Tournai-Jurbise.	— —	— Blaton.	18 — P.
Beaume-Marchienne.	— —	VALEURS INDUSTRIELLES.	
Braine-le-Cte-Courtrai	272 50	Ch. Produitsen Fleurs	— —
— à Gand.	312 75 A	— Herme-Wasmes.	2600 — P.
Tam.-Landeau av. c. cp.	227 50	— Levant du Flénu.	— —
Louvain à la frontière.	— —	— Sain-Longchampe	1440 —
Manage à Piéton.	— —	— Quest de Mons.	535 —
Gand-Terneuzen.	— —	— Monceau-Font.	— —
Ostende à Armentières	165 — P.	— Levant d'Elouges.	— —
Ouest de Belgique, pr.	236 —	— Couch. du Flénu.	— —
— 2e série.	— —	— Réunis-Charleroi.	— —
Virton 4 1/2 p. c.	92 — P.	— Courcelles-Nord.	1860 — P.
Welkenraedt.	361 50	— L.-Ferrand, jouis.	— —
Frameries-Chimai.	255 50 A	— — priv.	— —
Secleo-Anvers.	252 50 A.	— Charbon. bonges.	467 50 P.
Cam. Bessy-Courtrai	— —	— Falisade.	675 — A.
— Blaton à Ath.	64 50	— Val-Benoit.	865 — P.
Quart. royal de Bruxelles	109 —	— Crachet-Picquery	542 50 A.
Hyp. franch. d'Anvers.	501 —	— Carabiniers.	— —
Glaces d'Oignies 5 p. c.	315 —	— Propriété-Réunis	— —
Charbonnages belges.	— —	— Chevalières-Bouv	530 — A.
Cr. génér. du gaz, 1867	— —	— Sacré-Madame.	— —
— 1868	— —	— Bonne-Espérance	— —
Vieille-Montagne, 5 p. c.	— —	— de la Haye.	675 — A.
Linière de Bruxelles.	— —	— Houill. un. b. Ch.	540 — A.
Produit au Flénu.	— —	B.-Fourneaux Coulliet	420 — A.
Levant du Flénu.	— —	— Sclessin	— —
Providence.	— —	— d'Ougrée.	640 —
Cie Imm. de Belgique.	— —	— Cockerill.	1495 — A.
Soc. cér. de Maastricht	— —	— Espérance anc.	575 —

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite.)

H.-F. Espérance priv.	335 — A.	Esp. Pamp.-Barcelone	— —
— nouv.	— —	— Nord d'Espagne.	— —
Midi de Charl.	— —	— Cr. mob. espag.	— —
Monceau.	— —	R.-Un. Am., 1885, 4s s.	95 90
Montigny.	325 — P	— Honduras ch. int.	— —
Providence.	— —	France. Rente 3 p. c.	— —
Saint-Léonard.	1010 — P.	— — 5 p. 1871	— —
Fer d'Ougrée.	— —	— — 1872	87 10
Sarrebruck.	— —	Ob. dép. de la Seine.	— —
Lam. de Châtl.	— —	— V. de Paris 1865.	— —
Luxembourg.	1430 — A	— — 1869.	— —
Forges d'Acoz.	760 —	— — 1871.	248 25
Zinc Vieille-Montagne	269 — P.	— Lille 1860.	91 25 A.
— Austro-Belge.	260 — P.	— — 1865.	85 — A.
— Nouv.-Montagne	— —	— — 1868.	— —
— — 5e d'sch.	— —	— Bordeaux.	— —
— Niederschlach.	— —	— Lyon.	— —
— Astur. des Mines	— —	Act. Can. Sambre-Oise	— —
— Sardo-Belge.	— —	Ob. Lille-Valenciennes	— —
— — privil.	— —	— Orléans-Châlons.	— —
— Bleyberg.	— —	— Dunkerque-Furnes	250 — A.
— Rocheux d'Oneux	330 — A.	B. de Paris et des P.-B	— —
— Stolberg anc.	1060 — A.	Comptoir d'escompte.	— —
— — priv.	380 — A.	Camque franco-holl.	585 — P.
Blaière Gantoise	— —	— franco-belge.	537 50
— Saint-Léonard.	— —	Luxemb (C.-D.), act.	235 — P.
— Bruxelles, anc.	— —	— obl. 3 p. c.	298 50
— nouv.	— —	— — 5 p. c.	— — P
ACTIONS DIVERSES.		Ville Rotterdam 1868.	— —
Galer. St-Hubert 5 p. c.	— —	Crédit communal	177 — A.
— capital	— —	Central Hesnandais.	— —
Société anonyme Loth	— —	Italie. Emprunt 5 p. c.	— —
Glaces d'Oignies.	747 50 P.	— Ville de Naples.	— —
— de Floreffe.	— —	— 1871 4 p. c.	— —
— de Courcelles.	— —	— de Florence.	— —
Lits militaires.	— —	— Obl. Livourne.	200 —
Comp. belge matériels	595 — P.	— Méridionales.	— —
Soc. de Morlanwelz.	560 — P.	— Bra.	— —
Soc. belge des chemins	— —	— Central-Toscan.	— —
Rem. c. à l'Et. r. var.	49 —	— Sud-Autriche.	— —
Carrières de Quenast.	— —	— Victor-Emanuel.	— —
Union des papeteries.	— —	Rome. Emp. Rothsch.	— —
Papeteries belges.	— —	— — pontifical.	67 — A.
Comp. générale gaz.	491 — P.	— — Blount.	— —
Condéditi d'eaux.	— —	Russie. E. 5 p. c. 1862	— —
Cumulus.	— —	Varsovie-Vienne act.	— —
Comp. gén. de tonage	— —	— oblig.	— —
VALEURS ÉTRANGÈRES.		Turcq. Dette gén. 5 %.	— —
Autr. Dette conv. pap.	59 75 A.	— Emp. 1863 6 %.	325 — P.
— — arg.	64 50	Vavas. oblig. 3 p. c.	— —
— Act. ch. autrich.	— —	— — 6 p. c.	— —
— Obl. — (anc.)	293 — P	CHANGES.	
— — (nouv.)	283 — P	Amsterdam.	— —
— Domanial. (1866)	— —	Berlin.	— —
— Cert. hypothéc.	— —	Francfort.	— —
Esp. Dette extér. 1869	28 90	Hambourg.	— —
— intérieure.	— —	Londres.	— —
— Nord d'Esp. prior.	215 —	— on dem. timb.	— —
— — rev. variable	— —	Paris.	— —
— Cordoue-Séville.	— —	Rotterdam.	— —
— Cordoue-Malaga.	— —	Vienne.	— —
— Pamplune.	157 — P.	Coupons métal. papier.	— —
— Saragosse-Barcel.	— —	— — argent.	— —
— Act. Badajoz.	187 50 A.	Coupons dollars	— —

BOURSE D'ANVERS DU 19 SEPTEMBRE.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	102 50 A.	Bade. Obl. 35 fl. 1845	— —
— 5 p. c.	96 50 A	Hesse. L. 35 fl. 1854.	95 — A.
— 3 1/2 p. c.	65 25 A	R. élect. L. 52 fl. 1845	245 — A.
Ville d'Anvers, 6 p. c.	97 — P	Rome. Rapt. 5 p. c.	— —
— 5 p. c. 1860	99 50 P	— Pont. 1860/64	66 75
— — 1867	101 50 P	— Cert. Legrelle.	61 — A.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 —	Banque de l'Industrie	— —
Espagne. Ext. 1867/70	— —	CHANGES.	
— — intér.	— —	Amsterdam. 2 j.	211 — P.
Autr. Rente pap.	58 60 A	Paris. 3 j.	99 40 A.
— id. arg.	65 50	Londres. 3 j.	25 49 P.
— Bons 250 fl. 1839	— —	Francfort. 3 j.	215 — A.
— — 250 fl. 1864	— —	Vienne. 3 j.	— —
— — 500 fl. 1860	— —	Hambourg. 3 j.	187 75 A.
Russie 1862	85 — P.	Berlin. 3 j.	375 75 A.

CLOTURE du 19. — Métail., 58 5/8. — National, 63 5/8. — Espagne dette dif. 29 1/2; dette extérieure, 25.

BOURSE DE GAND DU 18 SEPTEMBRE.

Belge 4 1/2 p. c.	102 45 A	Obl. Aux.-Gand priv.	330 — B.
Dette perpét., 5 p. c.	113 — A.	— Aux.-Rotterdam.	315 — A.
Emp. 3 p. c. 1853.	195 25 A.	— Malines-Gand.	280 — A.
— de la prov. 4 1/2	101 75 A.	— — Bruges.	235 — P.
Autriche. Métalliques.	60 — P.	— Bruges-Blankenb.	228 — A.
Dollars.	— —	— Gand-Terneuzen.	268 — P.
Banque de Flandre.	769 — A	Hain.-Flandres.	360 50 P.
Soc. de la Lys 5 p. c.	290 00 P.	— Namur-Liége.	525 — A.
— Lumière Gantoise.	1610 — A.	— Nord-Belge.	314 — A.
CHEMINS DE FER.		— Nord d'Espagne.	216 — P.
Aut. Auvers-Gand div.	— —	— Bassins.	55 — A.
— Dendre-Waes.	— —	VALEURS DIVERSES.	212 — A.
— Lichterv.-Furnes	595 — A	Austro-Belge.	— —
Obl. Meinaut-Flandre	85 50 P.	Niederschach.	— —
— Flandre occid.	325 —		

BOURSE DE PARIS DU 18 SEPTEMBRE.

Rente 4 1/2 p. c. 4.	77 —	Obl. Lyon 1856	385 —
— 3 p. c. compt.	54 15	— Paris-Lyon.	289 50
— 3 p. c. fin cour.	54 22	— Orléans.	279 —
5 p. c. 1871 compt.	84 30	— Midi.	280 —
— fin cour.	84 35	— Est.	279 —
5 p. c. 1872 lib. compt.	84 15	— Dauphiné.	— —
— lib. compt.	87 30	— Ardennes.	275 —
— fin cour.	87 27	— Vendée.	262 50
— lib. compt.	— —	— Vict.-Emmanuel	— —
Emp. Morgan compt.	516 25	— Romains.	192 —
Banque de France.	4160 —	— Lombards.	262 —
Crédit fonc. actions.	905 —	VALEURS DIVERSES.	
— obl. 4 p. c.	455 75	Compagnie du gaz	710 —
— — 5 p. c.	420 —	Canal marit. de Suez	445 —
— — colonial.	— —	C. Transatlantique	265 —
Crédit agricole.	505 —	Soc. Immobilière	20 50
— industriel.	660 —	Compagnie Gaz Belge	— —
Soc. dép. et compt. c.	547 50	Crédit foncier, épargne	507 50
Crédit mobilier	462 50	Banque ottomane	640 —
Comptoir d'escompte.	650 —	— Pays-Bas.	— —
Société Générale	595 —	Vieille-Montagne.	— —
B. de Paris et des P.-B.	— —	Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
CHEMINS DE FER.		Espagne. Dette différ.	— —
Aut. Orléans.	843 75	— intérieure	— —
— Nord	970 —	— rev. nouv.	— —
— Est	550 —	Italie. Emp. 5 p. c.	68 25
— Paris à Lyon.	895 —	Rome. — 5 —	— —
— Midi	590 —	Russie. — 5 —	— —
— Ouest	525 —	Turquie — 5 —	55 75
— Vendée.	— —	Ottomane 1869	540 —
— Autrichienne.	762 50	— 1863	352 50
— Sud-Autr.-Lomb	486 25	CHANGES.	
— Vict.-Emmanuel	— —	Anvers	— —
— Nord d'Espagne.	214 —	Amsterdam	210 1/2
— Portugais	162 —	Francfort.	214 1/2
Obl. Nord	292 75	Londres.	25 57 1/2
— Bourbonnais	292 50	Madrid.	5 06
— Midi	293 —	Saint-Pétersbourg.	5 37
— Orléans 5 p. c.	284 25		
— Lyon-Genève.	— —		

BOURSE D'AMSTERDAM DU 18 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2 p. c.	55 1/16	Russie, 4 p. c. Hope.	— —
— 5 p. c.	65 3/16	Esp. Obl. 1857/1870.	30 1/4
— 4 p. c.	87 1/8	— 3 p. c. inter.	25 3/4
Syndic. amort. 3 1/2.	85 1/2	Portugal, 1853, 3 p. c.	41 —
Société du Commerce	137 1/4	Lotom. Obl. 1865, 5 %.	95 1/8
Belgique 3 1/2 p. c.	— —	Grèce, 5 p. c.	75 7/16
Aut. Ob. p. 5 %, m/n.	58 7/8	Grenade. 4 3/4 p. c.	21 15/16
— — 1st. août	59 5/16	Etats-Unis, 6 %, 1862	98 —
— — 1er janv. juill.	63 11/16	Mexicains.	— —
— — avril/oct.	68 9/16	Consolidés intér.	59 7/8
Lots autrichiens 1860	66 —	CHANGES.	
— 1864	183 5/8	Londres.	— —
Russie, 5 p. c.	98 1/4	Paris.	— —
— 1860, 4 1/2.	89 —	Francfort.	— —

BOURSE DE LONDRES DU 18 SEPTEMBRE

Consolidés anglais	92 1/4	Italiens, 5 p. c.	66 5/8
3/30 américains, 1862	92 5/8	Emprunt Morgan	— —
Ch. de fer illinois, acc.	— —	CHEMINS DE FER.	
— Erie, act.	39 —	Sambre-et-Meuse	— —
Cons. turcs, 5 %, 1865	52 1/8	Nottard-et-Anvers	25 —
Mexicains, 1887	— —	Namur-Liége	— —
— 1850	30 —	Luxembourg	17 5/8
— 1870	— —	Lombards	19 —

BOURSE DE VIENNE DU 18 SEPTEMBRE.

Aut. rente pap. mai.	65 50	Ch. de fer autrichiens	328 —
— arg., janv.	70 30	— du Nord	266 —
Lots autrichiens, 1858	94 —	— Lombard.	207 50
— 1860	130 —	Banque austro-autrich.	311 —
—